

Direction de la durabilité et du climat (DDC) / Office cantonal de la statistique (OCSTAT)

Systeme d'indicateurs de suivi du Concept cantonal du developpement durable 2030

Description des indicateurs

24/01/2024

Table des matières

MODE DE PRODUCTION ET CONSOMMATION	4
Axe stratégique 1 : Soutenir les actions en matière de management durable et de responsabilité sociétale des entreprises (RSE)	4
Axe stratégique 2: Promouvoir les processus de conception et de production permettant une utilisation rationnelle des ressources	5
Axe stratégique 3 : Encourager l'innovation et les partenariats permettant de développer des solutions novatrices	6
Axe stratégique 4 : Promouvoir une production agricole respectueuse de l'environnement et de l'être humain	7
Axe stratégique 5 : Promouvoir et intégrer des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics	9
Axe stratégique 6 : Améliorer le niveau de connaissance de la population en lien avec les modes de consommation et de styles de vie durables	10
Axe stratégique 7 : Encourager des styles de vie et des modes de consommation respectueux de l'environnement, de l'être humain et favorisant la préservation des ressources naturelles.....	11
TERRITOIRE	12
Axe stratégique 1 : Mettre à disposition les surfaces nécessaires pour répondre aux besoins en logements	12
Axe stratégique 2 : Mener une politique active des équipements publics, encourager la qualité urbaine, préserver le patrimoine et enrichir le réseau des espaces verts.....	16
Axe stratégique 3 : Offrir une structure d'accueil souple et diversifiée ainsi que des conditions favorables aux activités.....	18
Axe stratégique 4 : Poursuivre le développement du réseau des transports collectifs, optimiser l'utilisation des transports individuels motorisés, développer la mobilité douce et mettre en place un concept pour le transport des marchandises	19
Axe stratégique 5 : Protéger, valoriser et gérer la multifonctionnalité de l'espace rural ..	22
Axe stratégique 6 : Gérer durablement les paysages et mettre en réseau les espaces naturels.....	24
CHANGEMENT CLIMATIQUE	25
Axe stratégique 1 : Réduire la dépendance des bâtiments aux énergies fossiles et promouvoir les énergies renouvelables	25
Axe stratégique 2 : Favoriser une mobilité sobre en carbone.....	27
Axe stratégique 3 : Promouvoir des modes de production et de consommation énergétiquement plus sobres	29
Axe stratégique 4 : Prendre en compte les changements climatiques dans le développement territorial	30
Axe stratégique 5 : Protéger la population des effets néfastes des changements climatiques	32
Axe stratégique 6 : Protéger l'eau, la biodiversité, l'agriculture et les forêts du canton face aux changements climatiques	33

RESSOURCES NATURELLES	34
Axe stratégique 1 : Valoriser les ressources du territoire à des fins énergétiques en coordination avec l'environnement	34
Axe stratégique 2 : Réduire l'utilisation des ressources locales non renouvelables et lutter contre le gaspillage	36
Axe stratégique 3 : Mieux exploiter les ressources du sous-sol tout en évitant de polluer les eaux souterraines.....	38
Axe stratégique 4 : Mieux intégrer la protection des sols dans les planifications territoriales et de construction	39
Axe stratégique 5 : Préserver et restaurer la qualité des sols, notamment agricoles, de sorte à assurer à long terme leur fertilité	40
Axe stratégique 6 : Préserver la qualité des eaux souterraines et superficielles afin d'assurer à long terme l'approvisionnement en eau potable et le fonctionnement naturel des écosystèmes	41
Axe stratégique 7 : Assainir l'air afin de préserver la santé des habitants	43
Axe stratégique 8 : Préserver la biodiversité en protégeant les milieux naturels et en favorisant la nature en ville.....	44
Axe stratégique 9 : Intégrer les enjeux paysagers dans les processus d'aménagement du territoire et d'urbanisme.....	49
SYSTÈME ECONOMIQUE ET FINANCIER	50
Axe stratégique 1 : Promouvoir Genève comme carrefour international de la finance durable.	50
Axe stratégique 2 : Développer des synergies entre les acteurs économiques du canton et les OI/ONG présentes à Genève (économie verte).....	51
Axe stratégique 3 : Soutenir les lieux et projets développant la créativité et explorant de nouveaux modèles d'affaires durables.....	52
Axe stratégique 4 : Valoriser la création d'emplois et le développement de compétences des personnes à qualification limitée	53
Axe stratégique 5 : Examiner l'opportunité d'instaurer une fiscalité écologique	54
Axe stratégique 6 : Contribuer à l'intégration du développement durable au sein des entreprises en portant une attention sur l'ensemble des activités tout au long de la chaîne de valeur, de l'extraction des matières premières en passant par la fabrication, la distribution et l'utilisation de produit, jusqu'à sa valorisation ou son élimination en fin de vie	55
FORMATION ET INNOVATION	57
Axe stratégique 1 : Encourager, favoriser et promouvoir la mise en application de l'éducation en vue d'un développement durable (EDD) dans l'enseignement, la formation des enseignants et au sein des établissements du DIP.	57
Axe stratégique 2 : Développer des dispositifs spécifiques visant au maintien et à la réussite de tous les élèves dans l'école ordinaire et améliorer la prise en charge des élèves à besoins éducatifs	58
Axe stratégique 3: Promouvoir la recherche, l'innovation et les partenariats permettant de développer des solutions novatrices.....	59
Axe stratégique 4 : Faire découvrir la diversité culturelle sous tous ses aspects à l'ensemble des élèves.....	61
Axe stratégique 5 : Encourager l'esprit d'entreprise et préparer les citoyens au changement, dans une perspective de développement durable.....	62

COHESION SOCIALE	63
Axe stratégique 1 : Promouvoir l'égalité entre femmes et hommes dans la sphère professionnelle et privée et la participation entière et effective des femmes à tous les niveaux de décision dans la vie économique, politique et publique.	63
Axe stratégique 2 : Prévenir toutes les formes de violences sexistes, sexuelles, conjugales, domestiques, homophobes et transphobes et fournir une aide aux victimes	66
Axe stratégique 3 : Favoriser l'intégration des populations migrantes et valoriser la diversité culturelle	67
Axe stratégique 4 : Lutter contre la précarité et la pauvreté, en combattant l'exclusion et en favorisant l'insertion sociale et professionnelle de chaque individu	68
Axe stratégique 5 : Loger la population, renforcer la mixité sociale dans les quartiers et améliorer la qualité de vie urbaine	70
Axe stratégique 6 : Encourager et promouvoir la participation citoyenne et le bénévolat notamment dans le domaine social, culturel et sportif	71
Axe stratégique 7 : Favoriser la participation et les pratiques culturelles et sportives	72
Axe stratégique 8 : Promouvoir la laïcité de l'Etat en tant qu'outil de la paix et de la liberté religieuse.....	74
SANTE DE LA POPULATION	75
Axe stratégique 1 : Un environnement physique propice à un mode de vie sain et exempt de risques pour la santé	75
Axe stratégique 2 : Un contexte socio-économique favorable à la santé	77
Axe stratégique 3 : Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé	78
Axe stratégique 4 : Des enfants qui naissent, se développent et atteignent l'âge adulte dans des conditions favorables à la santé	79
Axe stratégique 5 : Un environnement professionnel sain	80
Axe stratégique 6 : Bien être et qualité de vie dans le vieillissement	81
Axe stratégique 7: Un système de santé performant en matière de promotion de la santé et de prévention	83
Axe stratégique 8 : Des bases légales et des conditions cadres favorables à la santé ..	84
Axe stratégique 9 : Garantir l'accès aux soins pour tous	85
Axe stratégique 10 : Lutter contre la pénurie de personnel des professionnels de la santé.....	87

MODE DE PRODUCTION ET CONSOMMATION

Vision : Les activités de production et de consommation du canton de Genève sont fondées sur une utilisation efficace des ressources naturelles dans le respect des êtres humains, de la nature et des limites de notre planète. Elles contribuent au développement social et économique à Genève et dans le monde.

Objectif stratégique 1 : Réaliser une transition vers une économie verte, post carbone et socialement responsable

AXE STRATÉGIQUE 1 : SOUTENIR LES ACTIONS EN MATIÈRE DE MANAGEMENT DURABLE ET DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE)

Les entreprises occupent un rôle central en matière de développement durable. Elles sont à même d'intégrer les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes. Le fait de favoriser et de promouvoir les bonnes pratiques permet de créer une dynamique propice à une transition vers une économie responsable.

Indicateur

Pas d'indicateur pour l'instant

Indicateur(s) complémentaire(s)

Renvoi vers les indicateurs

- de l'axe stratégique 6 du champ d'action « système économique et financier » : entreprises certifiées B-Corp et EcoEntreprise à Genève
- des axes stratégiques 2 et 4 du champ d'action « mode de production et consommation » : intensité des déchets et entreprises agréées GRTA

AXE STRATÉGIQUE 2: PROMOUVOIR LES PROCESSUS DE CONCEPTION ET DE PRODUCTION PERMETTANT UNE UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES

Les produits que nous utilisons et consommons génèrent des impacts tout au long de leur cycle de vie, de l'extraction des matières premières nécessaires à leur fabrication jusqu'à leur élimination, en passant par la phase de production et d'utilisation. Prendre en compte les impacts environnementaux d'un produit au moment de sa conception (écoconception) et de son acheminement, en vue de les réduire, contribue à une économie sobre et coresponsable. Le développement de l'écologie industrielle et de l'économie circulaire représente également une opportunité de progresser dans ce domaine.

Indicateur

Intensité des déchets

Définition

Total des déchets urbains et industriels incinérés (déchets urbains + déchets industriels) par rapport au PIB cantonal

Unité de mesure

Tonne/million de francs constants

Choix et signification(s) de l'indicateur

La production de déchets et la croissance économique (mesurée par le PIB) ont généralement un rythme de croissance lié. Mettre en rapport ces deux éléments permet de mesurer le découplage entre production de richesse (PIB) et production de déchets.

Fréquence des données

Annuelle

Source

GESDEC / CREA / OCSTAT

Evolution visée

Diminution

Remarques

Une grande partie de ce que nous consommons en Suisse est importée et une part importante de ce qui est produit est exportée. La production de déchets en Suisse inclut donc aussi les déchets issus des biens produits à l'étranger. De même que certains biens manufacturés en Suisse produiront des déchets à l'étranger.

AXE STRATÉGIQUE 3 : ENCOURAGER L'INNOVATION ET LES PARTENARIATS PERMETTANT DE DÉVELOPPER DES SOLUTIONS NOVATRICES

Qu'elles soient technologiques (cleantech, Smart City, etc.) ou sociales, les innovations peuvent grandement contribuer à un développement durable. Afin de favoriser l'émergence et l'implantation de nouvelles solutions, il s'agit d'offrir des mesures de soutien (incubateurs, formations, etc.) et de favoriser la mise en relation des acteurs concernés, notamment en vue d'améliorer le transfert de connaissances.

Indicateur

Pas d'indicateur pour l'instant

Indicateur(s) complémentaire(s)

Renvoi vers l'indicateur de l'axe 2 du champ d'actions "Formation et innovation": *part des emplois dans des branches innovatrices*

AXE STRATÉGIQUE 4 : PROMOUVOIR UNE PRODUCTION AGRICOLE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÊTRE HUMAIN

Malgré sa petite taille, le canton de Genève dispose d'une zone agricole étendue et de nombreuses exploitations. Dans une perspective de développement durable, il est important de promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement, des animaux et de la santé des consommateurs, ainsi que de mettre en avant la production locale genevoise.

Indicateur 1

Entreprises agréées GRTA

Définition

Nombre d'entreprises de production, de transformation et de distribution agréées GRTA

Unité de mesure

Nombre d'entreprises

Choix et signification(s) de l'indicateur

Genève Région - Terre Avenir (GRTA) est une marque de garantie créée en 2004 par l'Etat de Genève qui en est le détenteur. GRTA permet d'identifier les produits de l'agriculture de la région genevoise. Elle permet la traçabilité de tous les produits agricoles, à chacune des étapes de leur transformation, du champ à l'assiette. Cette marque est le lien qui permet au consommateur, d'agir sur son agriculture de proximité.

Les principes constitutifs de la marque GRTA offrent la garantie d'une agriculture et d'une alimentation répondant aux enjeux du développement durable :

- La qualité des produits agricoles genevois. C'est la fraîcheur, la diversité et le goût des produits, le respect de l'environnement et le refus des plantes et animaux génétiquement modifiés.
- La proximité crée un lien de confiance entre les agriculteurs et les consommateurs. C'est 100 % de produits genevois, des zones franches et une réduction des transports.
- La traçabilité permet de contrôler la filière de production. La traçabilité, c'est maîtriser la visibilité des produits du champ à l'assiette.
- L'équité garantit des conditions de travail justes et le respect des conventions collectives. L'équité, c'est assurer un revenu correct du travail agricole.

Les conditions permettant d'être agréé GRTA sont décrites dans la directive générale [Genève région-Terre Avenir](#).

Fréquence des données

Annuelle

Source

OCAN - Service de l'agronomie

Evolution visée

Stabilisation, voire augmentation

Indicateur 2

Surfaces cultivées en agriculture biologique

Définition

Somme des surfaces cultivées en agriculture biologique bénéficiant de paiements directs (une aide financière cantonale de deux ans est octroyée lors de la période de reconversion.)

Unité de mesure

Hectares

Choix et signification(s) de l'indicateur

Encourager la reconversion des producteurs vers l'agriculture bio permet une diminution des risques liés à l'utilisation de substances actives de synthèse. Ce mode cultural est une des mesures cantonales de réduction des risques liés aux produits phytosanitaires. L'agriculture biologique ne peut en aucun cas être le seul indicateur d'une production agricole respectueuse de l'environnement et de l'être humain. Il s'agit d'un mode cultural parmi d'autres contribuant à cet objectif, qui doit s'insérer de façon harmonieuse et durable dans le tissu économique local. D'autres techniques agricoles s'inscrivent également dans un objectif de durabilité.

Fréquence des données

Annuelle

Source

OCCAN – service de l'agronomie

Evolution visée

Augmentation

AXE STRATÉGIQUE 5 : PROMOUVOIR ET INTÉGRER DES PRATIQUES DURABLES DANS LE CADRE DE LA PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS

Les marchés publics, par leur importance, constituent un levier important pour favoriser l'intégration du développement durable par les entreprises. Le canton de Genève, les communes genevoises et les établissements publics autonomes (EPA) ont un rôle important à jouer en les intégrant dans leurs appels d'offre.

Indicateur

Pas d'indicateur pour l'instant

Objectif stratégique 2 : Instauration des modes de consommation et des styles de vie durables

AXE STRATÉGIQUE 6 : AMÉLIORER LE NIVEAU DE CONNAISSANCE DE LA POPULATION EN LIEN AVEC LES MODES DE CONSOMMATION ET DE STYLES DE VIE DURABLES

L'information relative aux impacts des produits sur la santé et l'environnement sur l'ensemble du cycle de vie est primordiale pour permettre aux consommateurs des choix éclairés et effectués en toute connaissance de cause. Le canton de Genève doit poursuivre le soutien à l'information et la sensibilisation des consommateurs.

Indicateur

Niveau d'information de la population sur les changements climatiques

Définition

Part de la population qui se considère comme "très bien informée" ou "plutôt bien informée" sur les changements climatiques

Unité de mesure

%

Choix et signification(s) de l'indicateur

Le fait de considérer d'être bien informé en ce qui concerne les changements climatiques peut présager que l'on est enclin à certains changements de mode de vie et de consommation.

Fréquence des données

Tous les quatre ans

Source

OFS - Enquête omnibus

Evolution visée

Augmentation

Remarques

Disponible seulement par région linguistique

AXE STRATÉGIQUE 7 : ENCOURAGER DES STYLES DE VIE ET DES MODES DE CONSOMMATION RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÊTRE HUMAIN ET FAVORISANT LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

Pour parvenir à un développement durable, il est nécessaire que nos modes de consommation et nos styles de vie évoluent. Dans cette perspective, les initiatives et bonnes pratiques permettant de réduire notre consommation de ressources naturelles, de ménager l'environnement et limiter nos impacts sociaux négatifs doivent être encouragées, notamment dans le domaine de l'alimentation. Inciter le consommateur à réparer plutôt que jeter fait également partie des pratiques à favoriser.

Indicateur 1

Taux de recyclage

Définition

Matières usagées récoltées séparément / (([Déchets urbains incinérés] + [Matières usagées récoltées séparément])

Unité de mesure

%

Choix et signification(s) de l'indicateur

L'indicateur présente le taux de collecte séparée des déchets urbains. Il permet de mettre en évidence la proportion de déchets urbains collectés séparément en vue de leur recyclage. Ce dernier contribue à réduire la consommation de matières et d'énergie, et à boucler les cycles de matières.

Fréquence des données

Annuelle

Source

Source : GESDEC

Evolution visée

Diminution

Indicateur(s) complémentaire(s)

Renvoi vers l'indicateur de l'axe 4 du champ d'actions "Territoire": *déplacements en transports publics*

TERRITOIRE

Vision : Le développement territorial du canton de Genève et de son agglomération transfrontalière contribue à améliorer la qualité du cadre de vie, à répondre aux besoins en logements, à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à stimuler l'économie locale tout en préservant les ressources naturelles et les paysages.

Objectif stratégique 1 : Répondre aux besoins présents et futurs en logements, en équipements et en surfaces d'accueil pour les activités économiques

AXE STRATÉGIQUE 1 : METTRE À DISPOSITION LES SURFACES NÉCESSAIRES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS

La politique d'aménagement se doit d'anticiper le développement démographique et mettre à disposition les surfaces nécessaires pour bâtir les logements permettant d'accueillir les habitants supplémentaires, toutes classes socio-économiques confondues.

Il s'agit par conséquent de bâtir de nouveaux quartiers d'habitations mixtes, denses et conviviaux qui répondent à l'évolution des modes de vie et des besoins. Cette densification qualitative du milieu bâti doit se réaliser par une utilisation optimisée du sol. Elle doit encourager la mixité fonctionnelle et sociale et offrir des logements sociaux en nombre suffisant.

Indicateur 1

Degré d'occupation des logements

Définition

Proportion de ménages privés dont le degré d'occupation de leur logement est équilibré. Le degré d'occupation des logements peut être réparti en trois catégories. Une telle catégorisation est une simplification des définitions établies à l'échelon international, qui se basent sur des sources statistiques différentes, pas entièrement compatibles avec les données disponibles pour la Suisse : - occupation faible : au moins deux pièces de plus que d'occupant (logements sous-occupés); - occupation équilibrée : nombres de pièces et d'occupants égaux ou une pièce de plus que d'occupants; - occupation forte : nombre de pièces inférieur à celui des occupants (logements sur-occupés).

Unité de mesure

%

Choix et signification(s) de l'indicateur

Les conditions d'habitation au sein de la population résidante d'un territoire, lorsqu'elles sont considérées comme correctes, contribuent au bien-être physique et psychique de cette population.

Fréquence des données

Fréquence : tous les 5 ans (données du Relevé structurel cumulées sur 5 ans)

Source

OFS – Relevé structurel.

Evolution visée

Augmentation

Indicateur 2

Nouveaux logements construits

Définition

Nombre de nouveaux logements construits par année

Unité de mesure

Nombre de logements

Choix et signification(s) de l'indicateur

Le rythme de production des logements doit être coordonné au mieux avec l'évolution démographique et la croissance des emplois. Faute de quoi, la crise du logement persistera dans le canton et Genève continuera à exporter ses actifs, accentuant ainsi les mouvements pendulaires avec leurs conséquences néfastes sur le cadre de vie.

Fréquence des données

Annuelle

Source

OCSTAT – Statistique du parc immobilier

Evolution visée

Augmentation

Au vu du taux de vacance des logements et du niveau des loyers en 2023, il y a un besoin en nouveaux logements pour répondre à la demande.

Indicateur 3

Taux de vacance des logements

Définition

Rapport entre les logements vacants (disponibles sur le marché) et l'ensemble des logements

Unité de mesure

%

Choix et signification(s) de l'indicateur

Selon le Règlement relatif à la pénurie en matière d'habitations et de locaux commerciaux (RPHLC), si ce rapport est inférieur à 2 %, cela signifie que nous sommes en présence d'une pénurie de logements, avec les conséquences qui vont avec : difficultés des habitants à se loger convenablement, pression sur les loyers ou le prix des logements à vendre.

Fréquence des données

Annuelle

Source

OCSTAT – Statistique du parc immobilier

Evolution visée

Augmentation

AXE STRATÉGIQUE 2 : MENER UNE POLITIQUE ACTIVE DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS, ENCOURAGER LA QUALITÉ URBAINE, PRÉSERVER LE PATRIMOINE ET ENRICHIR LE RÉSEAU DES ESPACES VERTS

Le développement urbain suscite de nouveaux besoins en matière de grands équipements publics, notamment dans les domaines de la formation, de la culture, du sport et de la santé. Il s'agit d'anticiper ces besoins et de veiller à une implantation judicieuse et à une répartition équilibrée de ces équipements, afin de contribuer à la vie des nouvelles centralités.

Il convient également d'assurer la qualité urbaine et de préserver le patrimoine bâti, tout comme le non bâti en veillant à la conservation des monuments et sites.

La préservation et l'extension du réseau des espaces verts contribuent également à la qualité de vie et à la biodiversité du canton.

Indicateur 1

Distance à un arrêt de transports publics

Définition

Distance moyenne à vol d'oiseau entre le lieu d'habitation et l'arrêt le plus proche des transports publics ou la gare la plus proche, en mètres (moyenne pour le canton).

Unité de mesure

Mètre

Choix et signification(s) de l'indicateur

La distance entre le domicile et l'arrêt de transports publics le plus proche rend compte de l'accessibilité du système de transports publics. Ainsi, l'indicateur montre si les équipements publics permettant une mobilité respectueuse de l'environnement et aisément accessible à toutes les personnes sont réunies.

Fréquence des données

Annuelle

Source

ARE – Office fédéral du développement territorial

Evolution visée

Diminution

Indicateur 2

Nuisances sonores dues au trafic

Définition

Proportion de la population – à partir de 15 ans et vivant dans des ménages privés – s'estimant exposée, sur son lieu de domicile, à des nuisances sonores dues au trafic de voitures, de trains ou d'avions.

Unité de mesure

%

Choix et signification(s) de l'indicateur

La qualité de l'habitat est influencée notamment par les nuisances sonores subies à son lieu de domicile. De fortes nuisances sonores peuvent entraîner du stress, de la nervosité et des troubles de la concentration. Dans les zones résidentielles, les sources de bruit qui affectent le plus la population sont le trafic routier, ferroviaire et aérien. L'indicateur choisi rend compte des nuisances sonores dues au trafic, telles qu'elles sont ressenties subjectivement par la population. Il ne se base pas sur les nuisances sonores effectives, pour lesquelles l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) fixe des valeurs limite d'immission.

Fréquence des données

Tous les cinq ans

Source

OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

Evolution visée

Diminution

Indicateur(s) complémentaire(s)

Renvoi vers les indicateurs

- de l'axe 4 du champ d'actions "Changement climatique": *taux de canopée des arbres en milieu urbain*
- de l'axe 8 et 9 du champ d'actions "Ressources naturelles" : *projets nature en ville et surfaces vertes*
- de l'axe 10 du champ thématique "Santé de la population" : *taux d'occupation dans les hôpitaux et les cliniques*

AXE STRATÉGIQUE 3 : OFFRIR UNE STRUCTURE D'ACCUEIL SOUPLE ET DIVERSIFIÉE AINSI QUE DES CONDITIONS FAVORABLES AUX ACTIVITÉS

Le politique d'aménagement a pour objectif d'assurer le maintien d'une économie diversifiée, en offrant des conditions d'accueil favorables, notamment à l'industrie et à l'artisanat.

Dans une perspective de développement durable, il s'agit de privilégier les sites desservis par le rail pour y localiser les activités et plateformes logistiques. Il s'agit également d'intégrer à ce développement les objectifs environnementaux et d'écologie industrielle, notamment en matière de gestion de l'énergie, des eaux, des matériaux et des déchets, ainsi que de la nature et du paysage.

La politique d'accueil s'inscrit dans une stratégie à l'échelle du Grand Genève, dans le respect des critères d'économie territoriale et de développement durable.

Indicateur

Taux de vacance des surfaces de bureaux

Définition

Surfaces de bureaux vacants / surface totale de bureaux

Unité de mesure

%

Choix et signification(s) de l'indicateur

La disponibilité de surfaces destinées à des activités économiques est un stimulus important pour inciter de nouvelles entreprises à se développer dans le canton. Elle permet également à des entreprises dont les besoins auraient évolué de pouvoir déménager dans des locaux adaptés à leurs exigences.

Fréquence des données

Annuelle

Source

OCSTAT – Statistique des locaux vacants

Evolution visée

Le Règlement relatif à la pénurie en matière d'habitations et de locaux commerciaux (RPHLC) décrète qu'il y a pénurie lorsque le taux est inférieur à 2 %.

Remarques

Il sera pertinent d'évaluer la progression de cet indicateur au regard de l'évolution de l'indicateur complémentaire : Surfaces de bureaux et magasins neuves construites par année, en m².

Objectif stratégique 2 : Mener une politique d'aménagement conjuguant urbanisation et mobilité en s'appuyant sur une conception multimodale des déplacements permettant un meilleur fonctionnement urbain, améliorant la qualité de l'air réduisant les nuisances et diminuant les émissions de CO₂

AXE STRATÉGIQUE 4 : POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DES TRANSPORTS COLLECTIFS, OPTIMISER L'UTILISATION DES TRANSPORTS INDIVIDUELS MOTORISÉS, DÉVELOPPER LA MOBILITÉ DOUCE ET METTRE EN PLACE UN CONCEPT POUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES

Pour répondre à la demande de déplacements de la population, le canton met en place, avec les partenaires de l'agglomération, une conception multimodale de la mobilité qui s'appuie sur cinq piliers: la mobilité douce, les transports collectifs, les transports individuels motorisés, le stationnement et les services à la mobilité.

Il s'agit de répondre à la demande en mobilité de façon différenciée selon les usages et grâce à une priorisation différenciée des modes selon les zones du canton.

Le renforcement de l'offre de transport sera prioritairement basé sur les transports publics. Concernant les marchandises, il s'agit de mettre en place un concept de transport visant à réduire les impacts sur l'environnement et les risques majeurs tout en assurant une desserte efficace et économique.

Indicateur 1

Déplacements en transports publics

Définition

Part des distances parcourues en transports publics par rapport à l'ensemble des distances parcourues

Unité de mesure

%

Choix et signification(s) de l'indicateur

Malgré une diminution des distances moyennes parcourues par personne et par jour (voyages en avion exclus), la part de ces dernières effectuées en transports individuels motorisés (voiture, moto) reste importante. Là où il est possible, il convient d'inciter le citoyen à profiter des transports publics et d'éviter de faire appel à la voiture. Les enjeux en termes de protection de l'environnement sont évidents, mais également en termes de gain de temps, d'argent, de sécurité des déplacements et de réduction du stress.

Fréquence des données

Tous les 5 ans

Source

OFS / ARE – Microrecensement des transports et de la mobilité (MRMT)

Evolution visée

Augmentation

Remarques

Le MRMT tient compte exclusivement des déplacements effectués par les personnes qui résident dans le canton.

Indicateur 2

Déplacements en transports individuels motorisés

Définition

Distance moyenne parcourue en transports individuels motorisés en tant que conducteur

Unité de mesure

km

Choix et signification(s) de l'indicateur

Malgré une diminution des distances moyennes parcourues par personne et par jour (voyages en avion exclus), la part de ces dernières effectuées en transports individuels motorisés (voiture, moto) reste importante. Là où il est possible, il convient d'inciter le citoyen à réduire ses déplacements en voiture ou en moto, soit en optant pour un mode de transport alternatif soit en renonçant à certains déplacements. Les enjeux en termes de protection de l'environnement sont évidents, mais également en termes de gain de temps, d'argent, de sécurité des déplacements et de réduction du stress.

Fréquence des données

Tous les 5 ans

Source

OFS / ARE – Microrecensement des transports et de la mobilité (MRMT)

Evolution visée

Diminution

Remarques

Le MRMT tient compte exclusivement des déplacements effectués par les personnes qui résident dans le canton.

Indicateur(s) complémentaire(s)

Renvoi vers les indicateurs

- de l'axe 2 du champ d'actions "Territoire": *distance à un arrêt de transports publics*
- de l'axe 1 du champ d'actions "Santé de la population" : *aménagements cyclables*

AXE STRATÉGIQUE 5 : PROTÉGER, VALORISER ET GÉRER LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'ESPACE RURAL

Les espaces naturels et agricoles sont très prisés par la population genevoise et soumis à une forte pression. L'enjeu est de maintenir cet attrait du territoire cantonal, en préservant la qualité de vie et des milieux et en réduisant les conflits d'usage.

Le canton reconnaît les fonctions multiples de l'espace rural et se donne les moyens de les concilier. En collaboration avec les acteurs concernés, il organise et gère les activités de loisirs de plein air, en minimisant les impacts sur les sites sensibles, sur la faune et la flore sauvages, ainsi que sur les activités agricoles et sylvicoles.

La zone agricole est préservée de façon à permettre une agriculture de proximité, diversifiée et respectueuse de l'environnement.

Indicateur

Pas d'indicateur pour l'instant

Remarques

L'espace rural est fondamental dans l'équilibre d'une agglomération. Lieu de production de denrées alimentaires, c'est aussi un territoire qui délivre d'autres prestations de premier ordre à la population citadine : espaces de loisirs, réservoir de biodiversité, garant des déplacements de la faune sauvage, paysages diversifiés, gestion de l'eau pluviale pour diminuer les risques d'inondation, garant de la qualité des eaux de boissons, accueil des déchets compostables, gestions des matériaux terreux de chantier, traitement naturel des pollutions atmosphériques citadines, régulation des températures estivales, etc.

Le canton reconnaît les fonctions multiples de l'espace rural et se donne les moyens de les concilier. L'enjeu est de pouvoir organiser l'espace rural afin de maintenir ces fonctions, appelées également "services écosystémiques".

Il s'agit notamment de :

- assurer le développement d'une agriculture dynamique, contribuant à une alimentation saine et durable;
- conserver et renforcer les richesses naturelles : espaces protégés, réseaux biologiques, entités paysagères, flore, faune et milieux naturels et forestiers;
- favoriser des espaces de loisirs indispensables à la qualité de vie de la population genevoise.

Indicateur(s) complémentaire(s)

La multifonctionnalité de l'espace rural fait référence à de nombreuses thématiques. C'est pourquoi nous avons privilégié le renvoi vers différents indicateurs du système qui font références aux "services écosystémiques" rendus par l'espace rural :

Service d'approvisionnement

- Axe 4 du champ thématique "Mode de production et de consommation": *surfaces cultivées en agriculture biologique*
- Axe 6 du champ thématique "Ressources naturelles" : *qualité de l'eau du Léman et qualité de l'eau des cours d'eau*

- Axe 6 du champ thématique "Changement climatique" : *forêt privées gérées de manière durable*

Service de régulation

- Axe 7 du champ thématique "Ressources naturelles": *qualité de l'air, immissions de dioxyde d'azote dans l'air*
- Axe 5 du champ thématique "Ressources naturelles" : *agriculture de conservation, surface de terres cultivées selon les techniques de l'agriculture de conservation*

Service de soutien

- Axe 8 du champ thématique " Ressources naturelles" : *diagnostic de biodiversité / infrastructure biologique*

Services culturels

- Axe 9 du champ thématique "Ressources naturelles" : *surfaces vertes du canton*

AXE STRATÉGIQUE 6 : GÉRER DURABLEMENT LES PAYSAGES ET METTRE EN RÉSEAU LES ESPACES NATURELS

Genève dispose d'un patrimoine naturel de grande valeur qui participe grandement à la définition de son identité et au maintien de la biodiversité sur le plan régional. Il s'agit de préserver la variété et l'importance des ressources naturelles et assurer la préservation, la reconstitution et la gestion des milieux naturels, des forêts, des sites et des espèces végétales et animales, dans une cohérence régionale.

Le paysage est un atout pour la qualité et l'attractivité du canton. Il s'agit de protéger, valoriser et renforcer les ensembles agricoles, les grandes entités naturelles et les sites bâtis historiques qui composent ce paysage.

Indicateur

Pas d'indicateur pour l'instant

Indicateur(s) complémentaire(s)

Renvoi vers les indicateurs

- de l'axe 8 du champ d'actions "Ressources naturelles": *infrastructure écologique et projets nature en ville*
- de l'axe 6 du champ thématique "Changement climatique" : *forêts privées gérées de manière durable*

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Vision : Le canton de Genève prend le cap d'une société post-carbone. Les conséquences des changements climatiques sur son territoire sont maîtrisées.

Objectif stratégique 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 60 % par rapport à 1990

AXE STRATÉGIQUE 1 : RÉDUIRE LA DÉPENDANCE DES BÂTIMENTS AUX ÉNERGIES FOSSILES ET PROMOUVOIR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Une part importante des gaz à effet de serre (GES) provient de la consommation dans les bâtiments (chaleur, électricité, froid). Afin de réduire les émissions dans ce domaine, il s'agit notamment de réduire la consommation d'énergie des bâtiments, de développer les filières de production d'énergie renouvelable et de développer les infrastructures de réseaux de distribution d'énergie thermique renouvelable.

Indicateur

Emission de CO₂ dans le secteur de l'énergie et des bâtiments

Définition

Cet indicateur présente les émissions d'équivalent CO₂ (CO₂-eq) annuelles du canton de Genève liées à la consommation d'électricité et à la production de chaleur des bâtiments.

Unité de mesure

Tonnes d'équivalent CO₂ (CO₂-eq)

Choix et signification(s) de l'indicateur

Les bâtiments, toutes affectations confondues, représentent une partie significative des émissions de GES totales du canton de Genève : 39% en 2012, année de référence du dernier bilan carbone territorial (hors émissions grises des matériaux de construction).

L'atteinte de l'objectif de 60 % de réduction des émissions à l'horizon 2030 nécessitera un renforcement des mesures relatives à la réduction des besoins thermiques et électriques liés aux bâtiments d'une part, et à la décarbonation de leur approvisionnement énergétique, d'autre part.

L'indicateur retenu permettra d'évaluer la diminution des émissions de GES liées aux consommations énergétiques pour le chauffage et l'électricité des bâtiments.

Fréquence des données

Annuelle

Source

SIG, OCEN et OCSTAT

Evolution visée

Diminution, conformément aux objectifs du Plan climat cantonal 2030 – 2^e génération

Indicateur(s) complémentaire(s)

Renvoi vers les indicateurs de l'axe 1 du champ d'actions "Ressources naturelles": *énergie électrique non fossile dans l'approvisionnement cantonal et part d'énergie thermique non fossile locale consommée par rapport à l'énergie thermique totale consommée dans le canton.*

AXE STRATÉGIQUE 2 : FAVORISER UNE MOBILITÉ SOBRE EN CARBONE

Hors trafic aérien, la mobilité représente 20% des émissions de gaz à effet de serre (GES). Afin de diminuer ces émissions, il s'agit notamment de développer la mobilité douce, de poursuivre le développement des transports publics à l'échelle de l'agglomération, d'optimiser le transport de marchandises, de développer l'électromobilité, ainsi que d'encourager les moyens organisationnels réduisant les besoins en déplacements. Pour le trafic aérien, l'aviation doit fournir une contribution adéquate à la protection du climat et prendre les mesures qui s'imposent pour diminuer au maximum les émissions de GES.

Indicateur

Emissions de CO₂ dans le secteur de la mobilité terrestre – basées sur les ventes de carburants

Définition

Cet indicateur présente les émissions d'équivalent CO₂ (CO₂-eq) annuelles du canton de Genève liées à la mobilité terrestre : transport individuel motorisé (TIM), transports en communs, transport ferroviaire, fret routier. Les émissions liées au transport aérien sont exclues de cet indicateur.

Les données de référence pour le calcul de ces émissions sont :

- Transport individuel motorisé et fret routier : ventes de carburants sur le territoire genevois,
- Transports en communs : kilomètres parcourus par type de véhicule (tram, trolleybus, autobus),
- Transport ferroviaire : consommation d'énergie des Chemins de fer (données OFEN) rapportée au territoire genevois au pro-rata de la population.

Les données de consommation de carburants et d'électricité sont basées sur les statistiques cantonales de l'énergie (OCSTAT).

Cet indicateur représente les émissions de GES liées aux ventes de carburants sur le canton de Genève pour le TIM et le fret routier. Il ne représente pas directement les émissions réelles de la mobilité terrestre sur le territoire, notamment car les ventes sur le territoire peuvent fluctuer en fonction des prix du côté français de la frontière. Il offre toutefois une indication annuelle.

Les émissions de la mobilité terrestre du territoire sont évaluées de façon précise tous les 5 ans sur la base d'un recensement de la mobilité.

Afin de convertir la consommation de combustibles et d'électricité en émissions d'équivalent CO₂ (CO₂-eq), les facteurs d'émissions spécifiques à chaque type de combustible sont utilisés, qui associent à l'usage d'une unité d'énergie une quantité de gaz à effet de serre émise.

Unité de mesure

Tonne d'équivalent CO₂ (CO₂-eq)

Choix et signification(s) de l'indicateur

La mobilité représentait 26% des émissions de GES du canton en 2012, année de référence du dernier bilan carbone territorial (hors trafic aérien).

Le Plan climat cantonal définit un objectif de - 60% de réduction de ces émissions d'ici 2030. L'atteinte de cet objectif passera principalement par la réduction du transport individuel motorisé de l'ordre de - 40% et l'électrification rapide de la flotte de véhicules.

L'indicateur retenu permettra d'évaluer la diminution des émissions de GES liées à la mobilité terrestre, sur la base des ventes de carburants sur le territoire.

Fréquence des données

Annuelle

Source

OCEN et OCSTAT

Evolution visée

Diminution, conformément aux objectifs du Plan climat cantonal 2030 – 2^e génération

Indicateurs complémentaires

Renvoi vers les indicateurs de l'axe 4 du champ d'actions "Territoire" : *déplacements en transports publics* et *déplacements en transports individuels motorisés*

AXE STRATÉGIQUE 3 : PROMOUVOIR DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUEMENT PLUS SOBRES

La consommation énergétique liée à l'alimentation, aux biens de consommation et à la construction, ainsi qu'à la voirie, représente 31% des émissions de gaz à effet de serre (GES) du canton. Afin de réduire ces émissions, il s'agit notamment de favoriser la consommation de produits alimentaires locaux et de saison, de poursuivre le développement des circuits courts, de favoriser les achats professionnels responsables et de réduire l'empreinte carbone en matière de construction et d'investissements.

Indicateur 1

Consommation de viande

Définition

Part de la population âgée de 15 ans ou plus consommant de la viande ou de la charcuterie tous les jours (ménages privés)

Unité de mesure

%

Choix et signification(s) de l'indicateur

Une partie importante de l'empreinte carbone de notre alimentation est liée à la consommation de viande et de produits laitiers. Pour aller vers un développement durable, la consommation de viande doit par conséquent diminuer.

Fréquence des données

Tous les 5 ans

Source

Source: OFS – Enquête suisse sur la santé

Evolution visée

Diminution

Indicateurs complémentaires

Renvoi vers les indicateurs

- de l'axe 1 et 7 du champ d'actions "Mode de production et consommation ": *intensité des déchets* et *taux de recyclage des déchets ménagers*
- de l'axe 2 du champ d'actions "Ressources naturelles" : *déchets ménagers incinérés*

AXE STRATÉGIQUE 4 : PRENDRE EN COMPTE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

L'aménagement du territoire joue un rôle central tant d'un point de vue de la diminution des gaz à effet de serre (GES) que de l'adaptation au changement climatique. Il s'agit notamment d'élaborer des stratégies permettant un développement urbain sobre en carbone et, pour ce qui concerne l'adaptation au réchauffement climatique, il s'agit de lutter contre les îlots de chaleur, ainsi que de prévenir les événements météorologiques extrêmes sur les bâtiments et les infrastructures urbaines.

Indicateur 1

Taux de canopée des arbres en milieu urbain

Définition

Surface du couvert végétal formé par les arbres sur le territoire/surface totale du territoire

Unité de mesure

%

Choix et signification(s) de l'indicateur

La Stratégie d'arborisation issue de la Stratégie Biodiversité Genève 2030, permet de mettre en avant les avantages écosystémiques de l'arbre en milieu urbain, tels que le rafraîchissement, la filtration des micropolluants, la gestion de la percolation des eaux et le stockage du CO₂. Cette mise en avant de l'arbre, élément vivant, répond aux objectifs de développement durable et d'enjeux climatiques, en lien avec de multiples politiques publiques de notre canton.

Dans le contexte urbain, le terme "canopée" est utilisé pour représenter "l'étendue du couvert végétal formé par les arbres sur le territoire". L'indice (taux) de canopée est couramment utilisé en écologie urbaine afin de caractériser cette étendue. Il est utilisé sous forme de pourcentage du territoire occupé par la projection au sol de la couronne des arbres. Ce taux permet de suivre l'évolution temporelle et spatiale du couvert arboré, de déceler les zones déficitaires en termes d'arborisation et de constater les résultats de plantations d'arbres.

Fréquence des données

Environ tous les 4 ans, en fonction de la récolte des données géomatiques par photographies aériennes

Source

SITG - données LIDAR (MNC - modèles numériques de canopée) / OCAN - SPF

Evolution visée

Augmentation, objectif : 30% à l'horizon 2050

Remarque

Cet indicateur ne sera publié qu'une fois que la stratégie d'arborisation du canton de Genève aura été adoptée par le Conseil d'Etat

Indicateurs complémentaires

Renvoi vers les indicateurs

- de l'axe 8 du champ d'actions "Ressources naturelles": *infrastructure écologique et projets nature en ville*
- de l'axe 6 du champ thématique "Changement climatique" : *forêts privées gérées de manière durable*

AXE STRATÉGIQUE 5 : PROTÉGER LA POPULATION DES EFFETS NÉFASTES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques auront des conséquences qui pourront affecter directement la population. Il s'agit notamment de réduire les effets des vagues de chaleur sur la santé, de prévenir la propagation de maladies transmissibles par de nouveaux vecteurs, ainsi que réduire les risques d'allergies et de maladies respiratoires.

Indicateur

Pas d'indicateur pour l'instant

AXE STRATÉGIQUE 6 : PROTÉGER L'EAU, LA BIODIVERSITÉ, L'AGRICULTURE ET LES FORÊTS DU CANTON FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'accentuation de la fréquence, de l'intensité et de la durée des phénomènes extrêmes (canicules, sécheresses, tempêtes, pluies, etc.) nécessitera certaines mesures d'adaptation. Il s'agit notamment d'assurer une bonne gestion des eaux, de prévenir les crues, d'adapter les pratiques agricoles et de gestion des forêts, ainsi que d'introduire des mesures pour protéger la biodiversité et favoriser les éléments naturels capables de diminuer les émissions.

Indicateur

Forêts privées gérées de manière durable

Définition

Pourcentage des surfaces de forêts privées gérées de manière durable par un contrat de prestations avec l'association ForêtGenève

Unité de mesure

%

Choix et signification(s) de l'indicateur

La gestion durable des forêts signifie la gestion et l'utilisation des forêts et des terrains boisés d'une manière et à une intensité telle qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes aux niveaux local, national et mondial. Il faut également qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes. La moitié des forêts genevoises appartient à des propriétaires privés. Forêt Genève, créé en juin 2018 en tant qu'association de propriétaires, est le partenaire principal devant permettre de soutenir une gestion durable des forêts privées.

Fréquence des données

Annuelle

Source

Rapport annuel de l'association ForêtGenève - OCAN - Service paysage et forêts

Evolution visée

Augmentation

Indicateur(s) complémentaire(s)

Renvoi aux indicateurs de

- l'axe 4 du champ d'actions "Mode de production et consommation" : *surface cultivées en agriculture biologique, qualité de l'eau du Léman et qualité de l'eau des cours d'eau*
- l'axe 5, 6 et 8 du champ d'actions "Ressources naturelles" : *agriculture de conservation et infrastructure biologique*

RESSOURCES NATURELLES

Vision : Le canton de Genève opère une transition environnementale qui préserve la quantité et renforce la qualité des ressources naturelles locales

Objectif stratégique 1 : Augmenter l'efficacité et la durabilité énergétique du canton

AXE STRATÉGIQUE 1 : VALORISER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE À DES FINS ÉNERGÉTIQUES EN COORDINATION AVEC L'ENVIRONNEMENT

Une meilleure durabilité énergétique implique de couvrir une part maximale de notre consommation par des énergies renouvelables, sans recourir à l'énergie nucléaire, conformément à la Constitution genevoise. Pour y parvenir, il s'agit d'encourager les économies d'énergie et de maximiser l'offre en énergie renouvelable, notamment en valorisant les ressources locales (solaire photovoltaïque, bois-biomasse, hydroélectricité, valorisation des déchets, géothermie, énergie thermique issue des eaux de surface, etc.). Le potentiel, notamment du photovoltaïque, est considérable. La conduite du programme de prospection et d'exploration du sous-sol en vue de développer la géothermie de grande profondeur (GEothermie 2020) contribuera également à l'atteinte de cet objectif.

Indicateur 1

Energie électrique non fossile locale

Définition

Part d'électricité non fossile locale consommée par rapport à l'électricité totale consommée

Unité de mesure

%

Evolution visée

Augmentation

Choix et signification(s) de l'indicateur

La valorisation des énergies non fossiles locales est essentielle pour atteindre les objectifs de réduction de CO₂ et de transition énergétique. Ces énergies ont l'avantage d'être disponibles sur place et d'être quasi non émettrices de gaz à effet de serre. Il est important de suivre l'évolution de leur utilisation pour orienter les actions des acteurs politiques et pour suivre leur impact sur la qualité de l'air.

Fréquence des données

Annuelle

Source

SIG/OCSTAT/OCEN

Indicateur 2

Energie thermique non fossile locale

Définition

Part d'énergie thermique non fossile locale consommée par rapport à l'énergie thermique totale consommée dans le canton

Unité de mesure

%

Evolution visée

Augmentation

Choix et signification(s) de l'indicateur

La valorisation des énergies non fossiles locales est essentielle pour atteindre les objectifs de réduction de CO₂ et de transition énergétique. Ces énergies ont l'avantage d'être disponibles sur place et d'être quasi non émettrices de gaz à effet de serre. Il est important de suivre l'évolution de leur utilisation pour orienter les actions des acteurs politiques et pour suivre leur impact sur la qualité de l'air.

Fréquence des données

Annuelle

Source

SIG/OCSTAT/OCEN (données fournies par l'OCEN)

AXE STRATÉGIQUE 2 : RÉDUIRE L'UTILISATION DES RESSOURCES LOCALES NON RENOUVELABLES ET LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE

Les ressources naturelles locales sont une garantie pour l'avenir. Elles permettent de délivrer des prestations essentielles au maintien de notre qualité de vie. Il s'agit dès lors de déterminer des seuils objectifs d'utilisation des ressources à ne pas dépasser.

Dans le domaine des gisements de graviers locaux, il est important de maximiser la durée de leur exploitation, en augmentant le taux d'utilisation des matériaux recyclés dans la construction.

Indicateur

Production de déchets

Définition

Quantité de déchets ménagers produits et incinérés par habitant et par année

Unité de mesure

Kg/habitant

Choix et signification(s) de l'indicateur

Une forte production de déchets implique une forte consommation de matières ; en outre, l'élimination de ces déchets est à l'origine de l'émission de polluants et de la production de scories. La quantité de déchets urbains par habitant reflète la consommation de matières des ménages et des entreprises.

Fréquence des données

Annuelle

Source

Service cantonal de géologie, sols et déchets (GESDEC)

Evolution visée

Diminution

Remarques

Les déchets ménagers contiennent une part importante de matières qui ne sont pas d'origine locale.

Indicateur(s) complémentaire(s)

Renvoi aux indicateurs

- de l'axe 7 du champ d'actions "Mode de production et consommation" : *taux de recyclage*
- de l'axe 4 du champ d'actions "Ressources naturelles" : *surface bâtie*

AXE STRATÉGIQUE 3 : MIEUX EXPLOITER LES RESSOURCES DU SOUS-SOL TOUT EN ÉVITANT DE POLLUER LES EAUX SOUTERRAINES

Le canton de Genève ne profite que très partiellement des richesses de son sous-sol, que ce soit en termes d'eau, de géomatériaux, d'énergie ou même d'espace disponible. L'utilisation des ressources du sous-sol doit se faire sans compromettre la préservation des autres ressources, ainsi que les exploitations et développements futurs.

Il s'agit notamment d'augmenter le taux de recyclage des matériaux d'excavation à 20% et de poursuivre et concrétiser le programme GEothermie 2020.

Indicateur

Pas d'indicateur pour l'instant.

AXE STRATÉGIQUE 4 : MIEUX INTÉGRER LA PROTECTION DES SOLS DANS LES PLANIFICATIONS TERRITORIALES ET DE CONSTRUCTION

Les sols remplissent de nombreuses fonctions qui ne peuvent être remplacées par des moyens techniques, en particulier celles de production, de régulation et de maintien de la biodiversité. Il convient donc de les préserver.

Il s'agit notamment d'identifier les qualités des sols genevois et de les intégrer au développement des divers projets territoriaux et instruments de politiques sectorielles (agriculture, tourisme, urbanisme, etc.).

Indicateur

Surface bâtie

Définition

Somme des surfaces utilisées pour les constructions et les équipements, en m² par habitant (population résidante moyenne)

Unité de mesure

m²/habitant

Choix et signification(s) de l'indicateur

L'extension des surfaces bâties se fait au détriment des autres types d'espaces. Les terres agricoles sont les premières touchées. En outre, l'imperméabilisation des surfaces perturbe le régime naturel des eaux. L'indicateur montre la proportion de surface consacrée à l'habitat et aux infrastructures par rapport à la surface totale, sans le lac.

Fréquence des données

En fonction du rythme de relevé de la statistique de la superficie (tous les 8 ans, en principe)

Source

OFS – Statistique suisse de la superficie (AREA), Statistique fédérale de la population (STATPOP)

Evolution visée

Stabilisation / diminution

Remarques

Cet indicateur ne reflète qu'un aspect de la problématique. Il faut tenir compte du danger que des politiques trop restrictives en matière de construction peuvent produire, en contribuant à déplacer le problème de l'urbanisation vers d'autres territoires.

Indicateur(s) complémentaire(s)

Renvoi aux indicateurs de l'axe 5 du champ d'actions "Ressources naturelles" : *agriculture de conservation*

AXE STRATÉGIQUE 5 : PRÉSERVER ET RESTAURER LA QUALITÉ DES SOLS, NOTAMMENT AGRICOLES, DE SORTE À ASSURER À LONG TERME LEUR FERTILITÉ

Le sol revêt des fonctions multiples. Il fournit notamment l'essentiel de l'alimentation que nous consommons. Il s'agit dès lors de protéger la quantité et la qualité des sols arables, de prendre en compte l'utilisation des sols lors des chantiers ainsi que d'assainir les sites contaminés (but: 70% des sites contaminés assainis en 2030).

Indicateur

Agriculture de conservation

Définition

Surface de terres agricoles cultivées selon les techniques de l'agriculture de conservation. L'agriculture de conservation est un ensemble de techniques culturales destinées à maintenir et améliorer le potentiel agronomique des sols, tout en conservant une production régulière et performante sur les plans technique et économique. Cet indicateur correspond à la somme des trois techniques utilisées : semis sous litière, semis en bande ou semis direct.

Unité de mesure

Hectare

Choix et signification(s) de l'indicateur

L'agriculture de conservation est définie par la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) comme étant le "système cultural qui peut empêcher la perte de terres arables, tout en régénérant les terres dégradées".

Cet ensemble de techniques vise une meilleure rentabilité économique à long terme en réduisant le besoin en intrants (engrais, produits phytosanitaires et carburant) sans pour autant les interdire. Cette technique est aussi une des mesures cantonales de réduction des risques liés aux produits phytosanitaires.

Fréquence des données

Annuelle

Source

OCAN - Service de l'agronomie

Evolution visée

Augmentation

Indicateur(s) complémentaire(s)

Renvoi à l'indicateur de l'axe 4 du champ d'actions "Mode de production et consommation" : *surfaces cultivées en agriculture biologique*

AXE STRATÉGIQUE 6 : PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES ET SUPERFICIELLES AFIN D'ASSURER À LONG TERME L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET LE FONCTIONNEMENT NATUREL DES ÉCOSYSTÈMES

L'eau est un constituant essentiel pour le développement de la vie, tant pour l'homme que pour la nature. Il s'agit dès lors d'atteindre à terme un état biologique au moins satisfaisant pour la majorité des cours d'eau genevois (70 % des cours d'eau), ainsi que de limiter drastiquement les apports de micropolluants quelles que soient leurs sources.

La mise en œuvre des schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE), qui proposent une approche intégrée de la gestion des eaux par bassin versant, doit également être poursuivie.

Indicateur 1

Qualité de l'eau du Léman

Définition

Quantité de nitrates dans l'eau du Léman

Unité de mesure

Milligrammes / litre, à une profondeur d'entre 15 et 30 m

Choix et signification(s) de l'indicateur

A Genève, 90 % de l'eau potable distribuée est prélevée du Léman. La quantité excessive de nitrates présente dans l'eau (la Confédération fixe la limite à 25 milligrammes par litre (mg/l) pour les eaux souterraines) peut être à l'origine de cancers de l'estomac ou de l'œsophage.

Fréquence des données

Annuelle

Source

Service cantonal de l'écologie de l'eau

Evolution visée

Diminution

Indicateur 2

Qualité de l'eau des cours d'eau

Définition

Part de stations affichant un Indice biologique global normalisé (IBCH) de bon à très bon

Unité de mesure

%

Choix et signification(s) de l'indicateur

Cet indicateur mesure la qualité biologique d'un cours d'eau, notamment par la mesure de l'Indice biologique global normalisé (IBCH).

Fréquence des données

Annuelle

Source

Service cantonal de l'écologie de l'eau

Evolution visée

Diminution

Remarques

Un autre indicateur similaire et complémentaire existe : la teneur en nitrates (mais aussi de phosphore soluble, d'azote ammoniacal, de carbone organique dissous, ainsi que la valeur de la DBO5) mesurée dans quelques cours d'eau du canton (Rhône, Arve, Allondon et Versoix).

AXE STRATÉGIQUE 7 : ASSAINIR L'AIR AFIN DE PRÉSERVER LA SANTÉ DES HABITANTS

Les polluants atmosphériques ont des effets dangereux sur la santé des êtres humains. Pour les combattre, il faut notamment réduire la concentration de particules fines (PM10) et de dioxyde d'azote (NO₂) dans l'air. Pour ce faire, il convient de réduire le trafic individuel motorisé, en développant les transports publics et la mobilité douce, et promouvoir des technologies moins polluantes pour les véhicules et l'industrie.

Indicateur

Immissions de dioxyde d'azote (NO₂) dans l'air

Définition

Moyenne annuelle des immissions dans l'air de NO₂, en microgrammes par m³ d'air. Les valeurs sont mesurées dans une station de mesure en milieu urbain (Rue Necker, en ville de Genève), en milieu suburbain (Meyrin) et en milieu rural (Passeiry). La valeur limite de cette substance, établie par l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair), est de 30 microgrammes par mètre-cube d'air (moyenne annuelle).

Unité de mesure

Microgrammes/m³/année (moyenne) Nombre absolu.

Choix et signification(s) de l'indicateur

Le NO₂ est un des polluants majeurs de l'atmosphère terrestre et l'un des précurseurs de la formation des nitrates, à l'origine des pluies acides, et de l'ozone. Il est également très nocif pour l'organisme humain, puisqu'il s'attaque notamment aux voies respiratoires.

Fréquence des données

Annuelle

Source

Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA)

Evolution visée

Diminution

AXE STRATÉGIQUE 8 : PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ EN PROTÉGEANT LES MILIEUX NATURELS ET EN FAVORISANT LA NATURE EN VILLE

La biodiversité et les écosystèmes sont à la base de toute forme de vie sur terre. Il s'agit notamment de définir les zones à protéger, de favoriser leur mise en réseau et d'établir une comptabilité globale des prestations écosystémiques.

Il convient également d'assurer une protection durable des sites et milieux les plus riches en biodiversité, ainsi que de maintenir une évolution positive des populations d'espèces indigènes sauvages.

Indicateur 1

Infrastructure écologique

Définition

L'indicateur d'infrastructure écologique définit la part du territoire qui représente des réservoirs de biodiversité (espaces où les espèces prospèrent) ou des surfaces de mise en réseau (espaces faiblement urbanisés ou exploités où les espèces peuvent séjourner temporairement). Selon le Plan d'action biodiversité 2020-2023, l'objectif pour 2030 est qu'ensemble ces surfaces totalisent 30 % du territoire du canton.

L'Infrastructure écologique (IE) est calculée au moyen de quatre "piliers" :

- a) La **richesse** en espèces de la faune et de la flore, ainsi que des milieux naturels. Cet indicateur comprend les surfaces protégées au niveau national et cantonal, comme les réserves naturelles.
- b) La **structure** des milieux naturels et leur disposition sur le terrain. Cet indicateur indique la présence de milieux ouverts, de bosquets, de haies, de lisières et autres écotones de qualité.
- c) La **connectivité**, soit la perméabilité du territoire permettant aux espèces de se déplacer.
- d) Certains **services écosystémiques** produits par la biodiversité.

Le traitement informatique avec l'outil *Zonation*, produit un indice de biodiversité de 1 à 100%. Ainsi, les 17% de surfaces les plus riches (100%-84%) sont considérés comme des "**zones nodales**" ou "sites à haute valeur en biodiversité". Elles sont à protéger.

Les 13% suivants (83%-70%) représentent les "**zones relais**". Elles sont nécessaires pour le déplacement des espèces. Ces surfaces représentent ensemble les 30% du territoire ayant une qualité supérieure, nécessaire pour le bon développement de la biodiversité.

Par ailleurs, le diagnostic s'applique sur l'ensemble du territoire. C'est-à-dire que les surfaces ayant une valeur entre 69% et 1% sont également habitées par la biodiversité. Ces valeurs permettent d'apprécier ce qui est plus ou moins "important" pour la biodiversité en cas de projet de transformation.

A toutes les échelles, on identifiera les 30% plus riches, relativement à l'espace considéré, auxquels on portera plus d'attention. Il est important de noter que pour les valeurs les plus basses, deux stratégies peuvent s'appliquer:

- a) Utiliser ces surfaces de moindre intérêt pour y développer les infrastructures prévues ;
- b) Appliquer le concept de la compensation selon l'art. 18b LPN afin de regagner en qualité naturelle et compléter ainsi l'IE.

Unité de mesure

%

Choix et signification(s) de l'indicateur

Les espaces naturels de valeur et les surfaces proches de l'état naturel sont autant d'habitats nécessaires pour les animaux et les plantes qui contribuent au maintien de la diversité des espèces s'ils sont correctement interconnectés. Ils offrent aussi des espaces de détente aux êtres humains et produisent des paysages naturels.

Ces différentes fonctions peuvent se combiner, mais aussi se concurrencer mutuellement. L'indicateur mesure l'importance des surfaces pour la biodiversité. Les zones nodales indiquent les espaces à protéger ainsi que ceux essentiels pour le bon développement de la biodiversité (30%).

Il reflète ainsi l'importance de la biodiversité pour la population par le biais de ses services écosystémiques. La couverture de tout le territoire signale l'attention que le monde politique et la société civile doivent accorder à ces espaces naturels.

Fréquence des données

Tous les deux ans

Source

OCCAN – SBIO – Secteur milieux et espèces / GE21

Evolution visée

Augmentation

Indicateur 2

Projets *Nature en ville* (surface et nombre)

Définition

Evolution du nombre de sites et de m² dédiés à la *Nature en ville* référencés sur le site www.1001sitesnatureenville.ch

Unité de mesure

Nombre et m²

Choix et signification(s) de l'indicateur

Les projets de *Nature en ville* se multiplient dans l'ensemble de la zone urbaine du canton de Genève, se déploient à différentes échelles et sont portés par des acteurs diversifiés. La plateforme 1001sites a pour vocation de centraliser et de valoriser les réalisations exemplaires, novatrices et participatives en faveur de la biodiversité urbaine, en mettant en réseau les différents acteurs. Ainsi, elle permet d'évaluer l'évolution de la part du territoire dédiée aux projets en faveur de la nature en ville, en regard notamment des objectifs édictés par la Loi sur la biodiversité (LBio) et la Stratégie cantonale Biodiversité 2030.

Fréquence des données

Annuelle

Source

OCAN - Service Forêts et Paysage - Programme *Nature en ville*

Evolution visée

Augmentation

Indicateur 3

Surfaces protégées

Définition

Part des espaces naturels de valeur sur la surface totale.

Les surfaces protégées comprennent :

A) Les réserves naturelles d'importance nationale, cantonale et communale bénéficiant d'une protection effective des surfaces (protection contraignante pour les propriétaires fonciers ou protection par contrat avec le propriétaire ou l'exploitant):

- 1) Les biotopes d'importance cantonale (= régionale) / communale (= locale).
- 2) Les biotopes d'importance nationale :
 - bas-marais
 - hauts-marais
 - sites marécageux
 - zones alluviales
 - sites de reproduction de batraciens
 - prairies et pâturages secs.
- 3) Les zones centrales des parcs nationaux.

B) Les surfaces de promotion de la biodiversité de l'ordonnance sur les paiements directs de l'Ordonnance sur la qualité écologique (OQE). Il s'agit de :

- Prairies extensives
- Prairies peu intensives
- Pâturages extensifs
- Pâturages boisés
- Surfaces à litière
- Haies, bosquets champêtres et berges boisées
- Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle
- Arbres fruitiers haute-tige.

Pour les données avant 2014, les surfaces prises en compte sont les surfaces agricoles contractuelles qui remplissaient les critères de qualité de l'OQE (abrogée le 1^{er} janvier 2014).

C) Les réserves forestières (réserves forestières naturelles et réserves forestières particulières).

Unité de mesure

%

Choix et signification(s) de l'indicateur

Les espaces naturels de valeur et les surfaces proches de l'état naturel sont autant d'habitats pour les animaux et les plantes. Tout en offrant des espaces de détente aux êtres humains, ils contribuent au maintien de la diversité des espèces, à la préservation des paysages ainsi qu'à l'interconnexion des habitats. Ces différentes fonctions peuvent se combiner, mais aussi se concurrencer mutuellement. L'indicateur mesure la proportion de surfaces protégées et reflète ainsi l'importance que le monde politique et la société civile accordent aux espaces naturels.

Fréquence des données

Tous les 2 ans

Source

OCCAN – SBIO – Secteur milieux et espèces

Evolution visée

Augmentation

AXE STRATÉGIQUE 9 : INTÉGRER LES ENJEUX PAYSAGERS DANS LES PROCESSUS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET D'URBANISME

Le paysage est une composante essentielle de l'identité de la région et du canton et de sa qualité de vie. Il doit être préservé et développé.

Dans cette perspective, il s'agit d'identifier les qualités du paysage genevois et de les intégrer au développement des divers projets territoriaux et instruments des politiques sectorielles (agriculture, tourisme, urbanisme, etc.).

Il convient également de gérer durablement le patrimoine arboré.

Indicateur

Surfaces "vertes" du canton

Définition

Surfaces "vertes" (zones de bois et forêts, zones de verdure, zones sportives, zones de jardins familiaux, zones de protection de la nature et du paysage, selon la définition des zones d'affectation du Plan directeur cantonal), par rapport au nombre d'habitants du canton.

Unité de mesure

m²/habitant

Choix et signification(s) de l'indicateur

La "quantité" d'espaces verts disponibles pour la population, en plus de représenter une indication importante de la capacité d'un territoire à lutter contre la pollution de l'air, fournit également une information sur la faculté de ce territoire à mettre à disposition de ses habitants des espaces pour pratiquer des activités de sport, de détente ou de loisirs.

De plus, l'aménagement de ce type d'espaces permet d'éviter le phénomène des "îlots de chaleur", désagréables pour la qualité de vie des habitants et nuisibles à l'environnement.

Fréquence des données

Annuelle

Source

Aménagement du territoire - OCSTAT (population résidente)

Evolution visée

Augmentation

Indicateur(s) complémentaire(s)

Renvoi vers les indicateurs

- de l'axe 4 du champ d'actions "Changement climatique" : *taux de canopée en milieu urbain*
- de l'axe 6 du champ d'actions "Changement climatique": *forêts privées gérées de manière durable*

SYSTÈME ECONOMIQUE ET FINANCIER

Vision : Le canton de Genève est dynamique et prospère. Il est doté d'une économie génératrice d'emplois et de bien-être pour tous, conjuguant ouverture et proximité, diversité et préservation des ressources.

Objectifs stratégique 1 : Adapter l'économie aux défis économiques, environnementaux et sociaux

AXE STRATÉGIQUE 1 : PROMOUVOIR GENÈVE COMME CARREFOUR INTERNATIONAL DE LA FINANCE DURABLE.

La finance durable, qui intègre l'impact des investissements en termes sociétaux, représente une réelle opportunité pour la place financière genevoise. Celle-ci a déjà développé un savoir-faire remarquable dans ce domaine. Il s'agit de contribuer à ce que Genève devienne un carrefour mondial et un laboratoire de ce secteur en forte croissance.

Indicateur

Pas d'indicateur pour l'instant

AXE STRATÉGIQUE 2 : DÉVELOPPER DES SYNERGIES ENTRE LES ACTEURS ÉCONOMIQUES DU CANTON ET LES OI/ONG PRÉSENTES À GENÈVE (ÉCONOMIE VERTE)

Le canton de Genève peut compter sur un éventail unique d'experts et de compétences en matière d'économie verte lié à la présence d'OI et d'ONG sur son territoire. Il s'agit de favoriser les synergies entre les milieux économiques et ces acteurs clés en vue de développer des collaborations concrètes visant à positionner le canton à la pointe de l'innovation dans le domaine de l'économie verte.

Indicateur

Pas d'indicateur pour l'instant

AXE STRATÉGIQUE 3 : SOUTENIR LES LIEUX ET PROJETS DÉVELOPPANT LA CRÉATIVITÉ ET EXPLORANT DE NOUVEAUX MODÈLES D'AFFAIRES DURABLES

De nouvelles formes d'entrepreneuriat fondées sur l'échange, le partage de la connaissance, l'éthique, l'utilisation de nouvelles technologies (économie créative) et l'action collective émergent. Il s'agit de soutenir ces initiatives qui, de par leur créativité, permettent d'inventer et tester de nouveaux modèles d'affaires, de nouvelles formes de responsabilité socio-économique, ainsi que de nouvelles formes d'emplois compatibles avec un développement durable.

Indicateur

Brevets déposés

Définition

Demandes de brevets d'inventrices et inventeurs suisses déposées au titre du PCT (traité de coopération en matière de brevets)

Unité de mesure

Nombre

Choix et signification(s) de l'indicateur

Le nombre de demandes de brevet déposées illustre le potentiel d'innovation d'un territoire. Par contre, aucune information n'est donnée sur l'importance du brevet d'un point de vue du développement durable.

Fréquence des données

Annuelle

Source

OFS – Indicateurs Science et technologie

Evolution visée

Augmentation

Indicateur(s) complémentaire(s)

Renvoi à l'indicateur de l'axe 2 du champ d'actions "Formation et innovation" : *emplois dans les branches innovatrices*

AXE STRATÉGIQUE 4 : VALORISER LA CRÉATION D'EMPLOIS ET LE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES DES PERSONNES À QUALIFICATION LIMITÉE

Une transition vers une économie verte permettra de créer de nouveaux emplois. Dans cette perspective, il est important de développer les liens entre entreprises, offices régionaux de placement, milieux de la formation et milieux académiques, afin d'assurer une adéquation entre les compétences des personnes à la recherche d'un emploi et les besoins du marché de l'emploi.

Indicateur

Taux de chômage

Définition

Taux de chômage cantonal (selon la statistique du SECO), moyenne annuelle

Unité de mesure

%

Choix et signification(s) de l'indicateur

Un taux de chômage bas montre que le marché du travail fonctionne bien et que les personnes cherchant un emploi disposent d'une offre de places de travail suffisante. Le taux de chômage calculé par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) tient compte de toutes les personnes inscrites auprès des offices régionaux de placement (ORP). Il n'inclut donc pas les chômeurs et chômeuses en fin de droit ni certaines autres catégories de personnes sans emploi, telles que les personnes qui cherchent à se réinsérer dans la vie professionnelle après une période sans activité lucrative.

Fréquence des données

Annuelle

Source

SECO – Statistique du chômage

Evolution visée

Diminution

**OBJECTIFS STRATÉGIQUE NO 2 : GÉRER EFFICACEMENT LES FINANCES
PUBLIQUES DE SORTE À NE PAS PRÉTÉRITER LES CAPACITÉS FUTURES**

**AXE STRATÉGIQUE 5 : EXAMINER L'OPPORTUNITÉ D'INSTAURER UNE FISCALITÉ
ÉCOLOGIQUE**

L'introduction d'une fiscalité écologique vise à protéger l'environnement et limiter la surexploitation des ressources naturelles par l'instauration de "signaux-prix" (taxes, redevances, exonérations, etc.). L'affectation des éventuelles recettes issues de la fiscalité écologique devra être examinée au cas par cas. Il conviendra également de ne pas compromettre l'activité économique de la région.

Indicateur

Pas d'indicateur pour l'instant

AXE STRATÉGIQUE 6 : CONTRIBUER À L'INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DES ENTREPRISES EN PORTANT UNE ATTENTION SUR L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS TOUT AU LONG DE LA CHAÎNE DE VALEUR, DE L'EXTRACTION DES MATIÈRES PREMIÈRES EN PASSANT PAR LA FABRICATION, LA DISTRIBUTION ET L'UTILISATION DE PRODUIT, JUSQU'À SA VALORISATION OU SON ÉLIMINATION EN FIN DE VIE

L'intégration du développement durable au sein des entreprises doit être envisagée dans une perspective globale et prendre en considération l'ensemble de la chaîne de valeur. Il s'agit d'informer et sensibiliser les entreprises à ces aspects, notamment en encourageant les synergies avec les OI et ONG compétentes en la matière, ainsi qu'en favorisant l'échange de bonnes pratiques.

Indicateur

Entreprises certifiées B Corp et EcoEntreprise à Genève

Définition

Nombre d'entreprises certifiées B Corp ou EcoEntreprise à Genève

Unité de mesure

Nombre

Choix et signification(s) de l'indicateur

Les certifications [B Corp](#) et [EcoEntreprise](#) sont octroyées à des entreprises qui répondent à des exigences sociétales et environnementales ainsi que de gouvernance. Elles sont reconnues dans certains appels d'offres publics par certaines autorités adjudicatrices comme preuve de prise en compte de critères de développement durable. Cet indicateur permet de mesurer le degré de progression des entreprises qui s'engagent et finalisent cette démarche.

Obtenir une certification est une démarche qui requiert un investissement financier et humain conséquent. En général, seules des entreprises d'une certaine taille se lancent dans une telle démarche.

Fréquence des données

Annuelle

Source

B Coprp et EcoEntreprises

Evolution visée

Augmentation

Remarques

Cet indicateur a également été retenu pour l'axe stratégique 1 du champ d'action "Mode de production et consommation".

Cet indicateur ne reflète que partiellement l'engagement du tissu des PME genevoises. En effet, nombre d'entreprises genevoises développent des actions en matière de développement durable sans toutefois entreprendre une démarche de certification.

L'indicateur représente l'addition du nombre d'entreprises certifiées B Corp et du nombre d'entreprises certifiées EcoEntreprise. Il s'agit de l'ensemble des entreprises certifiées (stock), et non des entreprises nouvellement certifiées durant la période sous revue.

FORMATION ET INNOVATION

Vision : Le canton de Genève dispose d'un système éducatif et de formation qui permet à chacun d'acquérir les connaissances, les compétences, les attitudes et les valeurs nécessaires pour bâtir un avenir durable et qui contribue à développer des solutions novatrices.

Objectif stratégique 1 : Intégrer les principes du développement durable dans l'enseignement et la formation des enseignants

AXE STRATÉGIQUE 1 : ENCOURAGER, FAVORISER ET PROMOUVOIR LA MISE EN APPLICATION DE L'ÉDUCATION EN VUE D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE (EDD) DANS L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION DES ENSEIGNANTS ET AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS DU DIP.

Pour atteindre un développement durable, il est important de changer la façon de penser et d'agir ainsi que d'acquérir un esprit critique et créatif. Cela exige une éducation en vue d'un développement durable et un apprentissage de qualité, à tous les niveaux et dans tous les contextes sociaux. Il s'agit par conséquent de renforcer l'EDD dans la formation initiale et continue des enseignants des trois degrés d'enseignement, de promouvoir une approche institutionnelle globale et de mettre à disposition les outils nécessaires pour mettre en pratique l'EDD figurant dans les plans d'études.

Indicateur

Pas d'indicateur pour l'instant)

Objectif stratégique 3 : Offrir à chaque enfant un environnement scolaire adapté, lui permettant de maximiser son potentiel, quels que soient ses besoins, son handicap, son talent, son origine et ses conditions de vie économiques et sociales

AXE STRATÉGIQUE 2 : DÉVELOPPER DES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES VISANT AU MAINTIEN ET À LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES DANS L'ÉCOLE ORDINAIRE ET AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS

L'éducation contribue largement à améliorer la santé et la cohésion sociale d'une société. Dans cette perspective, il est important que chacun puisse avoir accès à une éducation de qualité qui respecte les besoins et les capacités de chaque élève. Il s'agit de maximiser le potentiel intellectuel, physique, artistique, manuel et social de chaque élève, tout en assurant un climat scolaire non discriminant.

Indicateur

Elève à besoins éducatifs particuliers

Définition

Elèves à besoins éducatifs particuliers scolarisés dans un dispositif inclusif (dans une classe de l'enseignement régulier)

Unité de mesure

%

Choix et signification(s) de l'indicateur

L'école inclusive vise à offrir à chaque enfant l'environnement scolaire le plus adapté à ses particularités individuelles. Quels que soient ses besoins, son handicap, son talent, son origine et ses conditions de vie économiques et sociales, l'élève doit ainsi pouvoir maximiser son potentiel. Cet indicateur permet d'observer la proportion d'élèves à besoins éducatifs particuliers au bénéfice de mesures inclusives.

Fréquence des données

Annuelle (année scolaire)

Source

SRED

Evolution visée

Augmentation

AXE STRATÉGIQUE 3: PROMOUVOIR LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET LES PARTENARIATS PERMETTANT DE DÉVELOPPER DES SOLUTIONS NOVATRICES

La recherche de solutions novatrices permettant de réduire sensiblement l'impact environnemental et social des activités de nos sociétés est primordiale dans une perspective de développement durable. Il s'agit notamment de promouvoir la recherche, l'innovation et les partenariats au sein des Hautes écoles afin de développer des solutions novatrices pour contribuer au développement durable.

Il est également important d'anticiper l'évolution des pratiques, ainsi que l'émergence de nouveaux métiers et de favoriser le développement de compétences permettant d'y répondre.

Indicateur

Emplois dans des branches innovatrices

Définition

Part des emplois (en équivalents plein temps) dans des branches innovatrices dans le total des emplois (en équivalents plein temps) des secteurs secondaire et tertiaire.

Les listes de branches innovatrices sont fournies par l'Institut de recherches conjoncturelles (KOF) de l'École Polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). Le KOF établit ces listes dans le cadre des enquêtes sur l'innovation mandatées par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) (enquêtes trisannuelles jusqu'en 2011, puis bisannuelles). Elles sont issues d'une analyse séparée des secteurs « industrie » et « construction + services ».

Unité de mesure

%

Choix et signification(s) de l'indicateur

Les innovations permettent d'accroître l'efficacité des processus, des services et de l'utilisation des ressources.

De nature technologique, sociale ou organisationnelle, elles visent à apporter de nouveaux bénéfices et à améliorer la réussite sur le marché des entreprises, ainsi qu'à apporter des solutions à des besoins sociaux mal ou peu satisfaits.

La capacité d'innovation d'un système économique, et plus généralement de la société dans lequel il s'inscrit, est un facteur majeur de sa prospérité à long terme. En outre, la présence d'entreprises et d'institutions novatrices accroissent l'attractivité d'un canton ou d'une ville. Au sens du développement durable, les activités novatrices doivent contribuer à une transition vers une économie verte et équitable, capable de couvrir les besoins de la société sans compromettre la satisfaction des besoins des générations futures.

Fréquence des données

Tous les 2 ans

Source

OFS – Recensement des entreprises (RE), Statistique structurelle des entreprises (STATENT); EPF de Zurich – Konjunkturforschungsstelle (KOF)

Evolution visée

Augmentation

Indicateur(s) complémentaire(s)

Renvoi à l'indicateur de l'axe 3 du champ d'actions "Système économique et financier" : *brevets déposés*

Objectif stratégique 4 : Encourager l'accès du plus grand nombre à la diversité culturelle

AXE STRATÉGIQUE 4 : FAIRE DÉCOUVRIR LA DIVERSITÉ CULTURELLE SOUS TOUS SES ASPECTS À L'ENSEMBLE DES ÉLÈVES

Les jeunes doivent être sensibilisés à cette diversité, à la fois avec l'objectif de conserver et valoriser ce patrimoine afin de le transmettre de génération en génération, mais également dans un objectif de prise de conscience de la richesse multiculturelle de notre canton.

Indicateur

Sorties ou rencontres culturelles à l'attention des élèves du canton

Définition

Moyenne des sorties ou rencontres par élève par an

Unité de mesure

Nombre

Choix et signification(s) de l'indicateur

Le service écoles et sport, art, citoyenneté (SESAC) est un service transversal rattaché au Secrétariat général du DIP. Il a pour mission de coordonner des projets avec des organismes publics et privés du canton, actifs dans les domaines du sport, des arts, des sciences et de la citoyenneté.

Son but est de proposer un accès à l'ensemble des élèves aux arts, au sport, aux sciences et à la citoyenneté, et de favoriser la participation citoyenne des jeunes dans une perspective d'intégration sociale, culturelle et civique. Le nombre de sorties ou rencontres culturelles par élève et par année permet de mesurer l'accès à la diversité culturelle offert par le DIP.

Fréquence des données

Annuelle (année scolaire)

Source

SESAC

AXE STRATÉGIQUE 5 : ENCOURAGER L'ESPRIT D'ENTREPRISE ET PRÉPARER LES CITOYENS AU CHANGEMENT, DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ampleur des enjeux, associée à la rapidité des mutations à venir, demandent que les jeunes soient dès le plus jeune âge préparés à faire face aux changements numériques, climatiques et sociétaux auxquels ils seront confrontés.

Indicateur

Pas d'indicateur pour l'instant

COHESION SOCIALE

Vision : Toute personne ou groupe de personnes résidant à Genève bénéficie de l'égalité des chances, de l'accès aux droits fondamentaux, ainsi qu'au bien-être économique, social et culturel. Chacun et chacune peut participer activement à la vie sociale et y être reconnu, quel que soit son statut social, son niveau socio-économique, son origine nationale ou ethnique, son appartenance culturelle ou religieuse, son âge, son sexe, son orientation sexuelle, son identité de genre, son état de santé ou son handicap.

Objectif stratégique 1 : Garantir à la population genevoise un cadre de vie social, économique et environnemental de qualité sur l'ensemble du territoire cantonal

AXE STRATÉGIQUE 1 : PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES DANS LA SPHÈRE PROFESSIONNELLE ET PRIVÉE ET LA PARTICIPATION ENTIÈRE ET EFFECTIVE DES FEMMES À TOUS LES NIVEAUX DE DÉCISION DANS LA VIE ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET PUBLIQUE.

L'égalité des chances, en particulier entre femmes et hommes, est un enjeu important du développement durable. Il s'agit de promouvoir celle-ci dans la formation, les médias, la sphère professionnelle, ainsi qu'auprès des autorités politiques. Il est également important de prévenir les discriminations liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Indicateur 1

Femmes exerçant un mandat politique

Définition

Proportion de femmes qui occupent des postes dans les pouvoirs législatifs et exécutifs des communes et du canton, ainsi que dans la représentation cantonale auprès de la Confédération

Unité de mesure

%

Choix et signification(s) de l'indicateur

L'exercice du pouvoir politique a été longtemps chasse gardée du sexe masculin, en raison également de l'obtention tardive en Suisse des droits politiques de la part des femmes.

Pour le bon équilibre politique et social de notre société, ainsi que pour son fonctionnement plus ouvert et englobant il est impératif que le sexe féminin soit aussi bien représenté que le masculin dans les organes politiques qui dirigent notre pays. Par ailleurs, dans beaucoup de partis politiques, le débat sur l'introduction de la représentation égalitaire des deux sexes auprès de ces instances est soit sur la table des discussions, soit déjà acquise.

Fréquence des données

Variable, en fonction des années électorales

Source

OCSTAT – Chancellerie d'Etat

Evolution visée

Augmentation

Indicateur 2

Femmes occupant des positions de cadre

Définition

Pourcentage de femmes occupant des positions de cadre par rapport au total des actifs occupant ces positions. Les positions de cadre comprennent : - indépendants/es avec salariés - salariés/es de leur propre entreprise avec salariés - salariés/es membres de la direction - salariés/es exerçant une fonction dirigeante.

Unité de mesure

%

Choix et signification(s) de l'indicateur

La concrétisation de l'égalité des chances entre les sexes sur le marché du travail est retardée, par exemple, par le fait que femmes et hommes n'ont pas les mêmes chances d'accéder à un poste de cadre ou n'ont pas le même salaire à fonctions et qualifications égales. La proportion de femmes occupant des postes de cadre met en évidence la répartition du pouvoir et des ressources financières qui en découle.

Fréquence des données

Tous les 2 ans

Source

OFS – Relevé structurel

Evolution visée

Augmentation

AXE STRATÉGIQUE 2 : PRÉVENIR TOUTES LES FORMES DE VIOLENCES SEXISTES, SEXUELLES, CONJUGALES, DOMESTIQUES, HOMOPHOBES ET TRANSPHOBES ET FOURNIR UNE AIDE AUX VICTIMES

L'élimination de toutes les formes de violences, notamment faites aux femmes et aux filles, fait partie intégrante des objectifs de développement durable. Il s'agit notamment de sensibiliser la population et la sphère professionnelle à cette problématique, de coordonner les actions de l'Etat avec celles des institutions publiques et privées actives dans le domaine et d'assurer un suivi de la situation en matière de violence domestique, notamment via l'Observatoire des violences domestiques en fournissant annuellement une image de la situation cantonale.

Il s'agit également de soutenir l'hébergement et le suivi psychologique et matériel aux victimes ou auteurs de violences domestiques. Il s'agit en outre de lutter contre la traite des êtres humains.

Indicateur

Infractions au code pénal pour violences domestiques

Définition

Nombre de victimes d'infractions au Code pénal pour violences domestiques

Unité de mesure

Nombre

Choix et signification(s) de l'indicateur

La lutte contre les actes de violence dont sont victimes les femmes est l'un des enjeux principaux pour atteindre une société sans discriminations, sans compter le fait que ces violences ont souvent de graves répercussions sur les autres membres de l'entourage des victimes.

Fréquence des données

Annuelle

Source

OFS – Statistique policière de la criminalité

Evolution visée

Diminution

AXE STRATÉGIQUE 3 : FAVORISER L'INTÉGRATION DES POPULATIONS MIGRANTES ET VALORISER LA DIVERSITÉ CULTURELLE

L'intégration rapide et durable des populations migrantes, dans le respect de la diversité culturelle, permet de favoriser la cohésion sociale. Il s'agit notamment d'informer, de conseiller et d'orienter les personnes migrantes nouvellement arrivées, ainsi que de soutenir les actions et projets d'intégration sociale et professionnelle (apprentissage du français, accès à l'emploi, liens avec les milieux de l'éducation ainsi que les services sociaux et de santé).

Il est également important de veiller à l'égalité des chances, combattre les discriminations et encourager les efforts communs des associations, de l'Etat et des communes, pour des relations harmonieuses entre les différentes populations qui composent la Genève d'aujourd'hui et construisent la Genève de demain.

Indicateur

Pas d'indicateur pour l'instant

AXE STRATÉGIQUE 4 : LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ET LA PAUVRETÉ, EN COMBATTANT L'EXCLUSION ET EN FAVORISANT L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DE CHAQUE INDIVIDU

L'élimination de la pauvreté fait partie intégrante des objectifs de développement durable. Il s'agit dès lors de garantir à chaque individu les moyens nécessaires pour satisfaire les besoins correspondant à un minimum vital social et de favoriser l'intégration sociale et professionnelle.

En matière d'asile, il est important d'offrir des conditions de séjour et une aide permettant de vivre dans la dignité, tout en veillant à une cohabitation harmonieuse avec la population résidante.

Pour ce qui est du domaine du handicap, il est important de favoriser l'intégration et l'épanouissement des personnes concernées.

Indicateur

Bénéficiaires de prestations d'aide sociale

Définition

Part des bénéficiaires de l'aide sociale par rapport à la population résidante permanente. Toute personne ayant touché au moins un versement dans le cadre de l'aide sociale au cours de l'année est considérée comme bénéficiaire de l'aide sociale. L'aide sociale, telle qu'elle est définie ici, respecte le principe de la clause du besoin et a pour but de garantir un minimum vital d'un point de vue matériel et social. Il ne s'agit ni d'une prestation publique de base ni d'une prestation d'assurance sociale.

Unité de mesure

%

Choix et signification(s) de l'indicateur

L'aide sociale est un élément important du soutien social. Les prestations d'aide sociale ont pour but d'accorder un soutien financier suffisant aux personnes dans le besoin, agissant ainsi comme dernier filet de sécurité contre la pauvreté et l'isolement. Les conditions-cadres sociales doivent cependant être aménagées de manière à ce que le recours à l'aide sociale soit le moins nécessaire possible.

Fréquence des données

Annuelle

Source

OFS – Statistique de la population et des ménages (STATPOP) / Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP) / Statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale (SAS)

Evolution visée

Diminution (voir rubrique "Remarques")

Remarques

La signification de l'indicateur peut être ambiguë. Cette ambivalence est gommée si le contexte dans lequel s'inscrit le mouvement de l'indicateur demeure stable (système d'assurances sociales en amont et dispositif d'aide sociale en aval).

AXE STRATÉGIQUE 5 : LOGER LA POPULATION, RENFORCER LA MIXITÉ SOCIALE DANS LES QUARTIERS ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE URBAINE

L'accès de toutes et tous à un logement, ainsi qu'à des espaces verts et des espaces publics de qualité, est l'une des exigences d'un développement durable. Il s'agit dès lors de constituer un parc immobilier permettant l'accès de toutes et tous à un habitat de qualité, y compris aux personnes à faible revenu (logements sociaux).

Il est également important de favoriser la mixité sociale et la création de quartiers durables.

Indicateur

Logements subventionnés

Définition

Part des logements subventionnés par rapport à l'ensemble des logements du canton

Unité de mesure

%

Choix et signification(s) de l'indicateur

Dans le canton de Genève, la pénurie de logements est un phénomène installé depuis des années, avec, comme corollaire, des loyers assez élevés. Dans ce contexte, il est important que les catégories moins favorisées de la population puissent également avoir accès à des conditions de logement correctes. En appliquant le contrôle des loyers sur une partie du parc des logements du canton, l'Etat permet d'atténuer les inégalités provoquées par cette situation de déséquilibre.

Fréquence des données

Annuelle

Source

OCSTAT – Statistique cantonale du parc immobilier / Office cantonal du logement et de la planification foncière

Evolution visée

Augmentation

Indicateur(s) complémentaire(s)

Renvoi aux indicateurs de l'axe 2 du champ d'actions "Territoire" : *degré d'occupation des logements et taux de vacances des logements*

AXE STRATÉGIQUE 6 : ENCOURAGER ET PROMOUVOIR LA PARTICIPATION CITOYENNE ET LE BÉNÉVOLAT NOTAMMENT DANS LE DOMAINE SOCIAL, CULTUREL ET SPORTIF

La participation citoyenne et le bénévolat jouent un rôle important dans le maintien et le renforcement de la cohésion sociale. Il est par conséquent important de soutenir et favoriser leur développement au sein de la société.

Indicateur

Pas d'indicateur pour l'instant

AXE STRATÉGIQUE 7 : FAVORISER LA PARTICIPATION ET LES PRATIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES

La culture et le sport sont des vecteurs permettant de créer des dynamiques interculturelles et intergénérationnelles nécessaires en matière de cohésion sociale. La participation des citoyennes et citoyens à la vie culturelle et sportive vise non seulement le bien vivre ensemble par le partage de règles et de valeurs communes, mais favorise également la socialisation à travers les liens et les contacts. De plus, la pratique d'une activité artistique et/ou sportive permet de développer les capacités créatrices et motrices de chacun.

Elle favorise le bien-être, en promouvant l'égalité des chances, en termes d'inclusion et de santé. Une attention sera portée à la promotion d'une participation tant en faveur des filles que des garçons.

Indicateur 1

Activité physique

Définition

Proportion de la population de 15 ans ou plus vivant dans un ménage privé qui déclare être "entraînée" (pratique d'une activité physique intense 3 fois ou plus par semaine) ou "suffisamment active" (pratique d'une activité physique intense 2 fois par semaine ou d'au moins 150 minutes d'activité modérée par semaine)

Unité de mesure

%

Choix et signification(s) de l'indicateur

La pratique régulière d'une activité sportive contribue à préserver la bonne santé physique et psychique des personnes. De plus, lorsqu'elle est pratiquée en groupe, elle favorise le développement et le maintien des liens sociaux entre les personnes.

Fréquence des données

Tous les 5 ans

Source

OFS – Enquête suisse sur la santé

Evolution visée

Augmentation

Indicateur 2

Dépenses pour la culture, le sport et les loisirs

Définition

Dépenses du canton et des communes pour la culture, le sport et les loisirs

Unité de mesure

Franc par habitant

Choix et signification(s) de l'indicateur

Les soutiens financiers accordés par les pouvoirs publics favorisent le maintien et le développement d'une offre d'activités culturelles, sportives et de loisirs diversifiée et financièrement accessibles. Une telle offre est indispensable à la satisfaction des besoins de toute la population et favorise les liens sociaux.

Fréquence des données

Tous les 5 ans

Source

Administration fédérale des finances – Statistique financière des collectivités publiques

Evolution visée

Augmentation

AXE STRATÉGIQUE 8 : PROMOUVOIR LA LAÏCITÉ DE L'ÉTAT EN TANT QU'OUTIL DE LA PAIX ET DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

La laïcité de l'Etat telle qu'inscrite dans la Constitution genevoise permet à chacun, croyant ou non croyant, de vivre ses convictions sans risque de discrimination. Elle contribue à ce titre à la cohésion sociale.

Indicateur

Pas d'indicateur pour l'instant

SANTE DE LA POPULATION

Vision : Le canton de Genève se situe à l'avant-garde en matière d'espérance de vie en bonne santé et de bien-être physique, mental et social. Il adapte son système de santé aux besoins de la population et garantit un accès aux soins à tous.

Objectif stratégique 1 : Mettre en œuvre une politique de promotion de la santé et de prévention visant à permettre à chacun de vivre en bonne santé le plus longtemps possible, en prévenant les maladies et les accidents ainsi que les décès.

AXE STRATÉGIQUE 1 : UN ENVIRONNEMENT PHYSIQUE PROPICE À UN MODE DE VIE SAIN ET EXEMPT DE RISQUES POUR LA SANTÉ

Le milieu naturel et construit peut à la fois exposer les individus à divers risques sanitaires (par exemple pollution de l'air extérieur et intérieur), mais également constituer un facteur de protection, grâce à ses effets bénéfiques pour la santé (espaces verts, lieux de loisirs, etc.). Il s'agit par conséquent de promouvoir un aménagement du territoire propice au bien-être et à un mode de vie favorable à la santé, ainsi que de réduire les risques sanitaires liés à l'exposition à des substances toxiques, des agents infectieux ou d'autres facteurs de risques environnementaux.

Indicateur

Aménagements cyclables

Définition

Nombre de kilomètres d'aménagements cyclables sécurisés à Genève (bandes cyclables ou pistes cyclables)

Unité de mesure

Kilomètres

Choix et signification(s) de l'indicateur

Le développement des aménagements cyclables sécurisés favorise la pratique du vélo dont les bénéfices pour la santé sont reconnus.

Fréquence des données

Annuelle

Source

Office cantonal des transports (OCT)

Evolution visée

Augmentation

Indicateur(s) complémentaire(s)

Renvoi à l'axe stratégique 2 du champ d'actions "Territoire" : *nuisances sonores dues au trafic*

Renvoi aux axes stratégiques 7, 8 et 9 du champs d'actions "Ressources naturelles" : *immissions de dioxyde d'azote (NO₂), projets nature en ville et surfaces vertes*

Renvoi à l'axe stratégique 7 du champ d'actions "Cohésion sociale" : *dépenses pour la culture, le sport et les loisirs*

AXE STRATÉGIQUE 2 : UN CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE FAVORABLE À LA SANTÉ

Les facteurs sociaux et économiques ont un impact important sur la santé, qu'ils soient individuels, tels que le revenu, l'emploi, le niveau d'éducation et la situation familiale, ou collectifs, comme le niveau de sécurité ou encore la cohésion sociale. Il s'agit dès lors de promouvoir des conditions sociales et économiques favorables à la santé, ainsi que d'assurer des mesures de soutien aux publics les plus vulnérables pour limiter les risques d'atteinte à la santé.

Indicateur

Soutien social

Définition

Proportion de personnes indiquant un faible soutien social

Unité de mesure

%

Choix et signification(s) de l'indicateur

Le soutien social mesure le degré selon lequel un individu peut s'appuyer sur son environnement social. Le soutien social a une influence importante sur la santé des individus, en ayant non seulement un effet positif sur l'état de santé mais aussi sur les comportements de santé et les décisions relatives à la santé. Afin de mesurer l'ampleur du soutien social, les trois questions « nombre de personnes sur lesquelles un individu peut compter en cas de problèmes personnels sérieux », « intérêt porté par l'entourage aux activités menées » et « aide de voisins en cas de besoin » permettent de calculer un indice de soutien social comprenant les trois catégories : faible, moyen et fort. Cet indicateur permet de mesurer la part des personnes qui, dans la population, ne bénéficient que d'un faible soutien social.

L'enquête Specchio permet dès 2022 de calculer annuellement cet indicateur. Dès les résultats 2023, cette source pourra être utilisée pour des comparaisons dans le temps.

Fréquence des données

Tous les cinq ans (ou annuelle si utilisation de l'enquête Specchio)

Source

OFS – Enquête suisse sur la santé / Enquête Specchio www.specchio-hub.ch

Evolution visée

Diminution

Indicateur(s) complémentaire(s)

Renvoi à l'axe stratégique 1 du champ d'actions "Territoire" : *degré d'occupations des logements et taux de vacances des logements*

Renvoi aux axes stratégiques 2, 4, 5 et 6 du champ d'actions "Cohésion sociale" : *infractions pour violences domestiques, bénéficiaires de prestations de l'aide sociale, logements subventionnés et dépenses pour la culture le sport et les loisirs*

AXE STRATÉGIQUE 3 : UNE POPULATION INFORMÉE ET CAPABLE D'AGIR EN FAVEUR DE SA SANTÉ

L'être humain est un acteur clé de sa propre santé. Sa manière de vivre influence son état de santé, mais aussi celui du reste de la population, et en particulier de ses proches (enfants, partenaire de vie, amis, etc.). Il s'agit donc de sensibiliser la population à ses capacités d'agir en faveur de sa santé et de renforcer ses compétences dans ce domaine. Il est également important d'informer la population sur les ressources existantes pour agir en faveur de sa santé et de prévenir et réduire les risques d'atteintes ou d'en limiter les conséquences.

Indicateur

Importance accordée à la santé

Définition

Proportion de personnes déclarant que la santé influence ou détermine largement leur style de vie

Unité de mesure

%

Choix et signification(s) de l'indicateur

On peut présupposer que les personnes qui se déclare attentive à leur santé développent une capacité importante à adopter des comportements favorables à leur santé.

Fréquence des données

Tous les cinq ans

Source

OFS – Enquête suisse sur la santé

Evolution visée

Augmentation

Liens avec d'autres indicateurs ou systèmes d'indicateurs

Renvois aux indicateurs de

- l'axe 7 du champ d'actions "Mode de production et de consommation" : *consommation de viande*
- l'axe 8 du champ d'actions "Cohésion sociale" : *activités physique*

AXE STRATÉGIQUE 4 : DES ENFANTS QUI NAISSENT, SE DÉVELOPPENT ET ATTEIGNENT L'ÂGE ADULTE DANS DES CONDITIONS FAVORABLES À LA SANTÉ

La naissance, l'enfance et la jeunesse constituent des phases de vie déterminantes en matière de promotion de la santé et de prévention des maladies et des accidents, notamment en termes d'acquisition de compétences et connaissances. Ce sont également des phases de vie durant lesquelles l'être humain peut être exposé à de nombreux risques pour sa santé. Il s'agit dès lors de garantir des conditions de naissances favorables à la santé, de favoriser le développement des compétences intellectuelles, psychosociales, affectives et professionnelles des enfants et des jeunes et de les protéger des risques pour leur santé.

Indicateur

Pas d'indicateur pour l'instant

AXE STRATÉGIQUE 5 : UN ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SAIN

Les conditions et l'organisation du travail peuvent avoir des effets positifs ou négatifs sur la santé. Il s'agit en priorité de promouvoir des conditions de travail favorables au bien-être physique et psychique et de prévenir les risques psycho-sociaux, tels que, par exemple, le stress ou le "burnout". Il est également important de prévenir les troubles musculo-squelettiques et les traumatismes liés aux conditions de travail et aux accidents, ainsi que de prévenir les atteintes à la santé résultant de l'exposition à des substances nocives en milieu professionnel.

Indicateur

Risques psychosociaux au travail

Définition

Proportion de la population active occupée de 15 à 64 ans n'étant confrontée à aucun risque psychosocial au travail

Unité de mesure

%

Choix et signification(s) de l'indicateur

Des exigences élevées, des délais courts et une cadence de travail élevée ou encore une faible marge de manœuvre constituent des risques psychosociaux qui peuvent contribuer - en plus de beaucoup d'autres facteurs – à péjorer l'état de santé.

Fréquence des données

Tous les cinq ans

Source

OFS – Enquête suisse sur la santé

Evolution visée

Augmentation

Liens avec d'autres indicateurs ou systèmes d'indicateurs

Système d'indicateurs de suivi du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention (PSP) 2019-2023

AXE STRATÉGIQUE 6 : BIEN ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE DANS LE VIEILLISSEMENT

Le vieillissement constitue une phase de vie qui génère des besoins spécifiques en matière de promotion de la santé, même s'il recouvre une grande diversité de réalités, selon les individus et les âges concernés. Il s'agit dès lors de favoriser le maintien de l'autonomie, le bien-être et la qualité de vie des personnes âgées le plus longtemps possible et de favoriser la détection précoce des maladies chroniques et des risques d'atteinte à la santé.

Indicateur

Limitations dans l'accomplissement des activités instrumentales

Définition

Pourcentage de la population âgée de 65 ans et plus déclarant des difficultés dans l'accomplissement des activités instrumentales

Unité de mesure

%

Choix et signification(s) de l'indicateur

Le fait d'être limité dans les activités que l'on accomplit habituellement nuit au bien-être et à la qualité de vie. L'ESS recense huit activités instrumentales (préparer les repas, téléphoner, faire des achats, faire la lessive, effectuer de petits travaux ménagers, effectuer occasionnellement de gros travaux ménagers, tenir ses comptes et utiliser les transports publics) qui doivent pouvoir être effectués sans aide pour ne pas être considérées comme une limitation. La question de l'ESS sur les limitations dans les activités que les gens font habituellement est ainsi formulée : « Depuis au moins 6 mois, dans quelle mesure êtes-vous limité par un problème de santé dans les activités que les gens font habituellement? ». Le choix des réponses va de « pas limité du tout » à « fortement limité », en passant par « limité, mais pas fortement ».

L'enquête Specchio permet dès 2022 de calculer annuellement cet indicateur. Dès les résultats 2023, cette source pourra être utilisée pour des comparaisons dans le temps.

Fréquence des données

Tous les cinq ans (ou annuelle si utilisation de l'enquête Specchio)

Source

OFS – Enquête suisse sur la santé / Enquête Specchio www.specchio-hub.ch

Evolution visée

Diminution

Liens avec d'autres indicateurs ou systèmes d'indicateurs

Système d'indicateurs de suivi du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention (PSP) 2019-2023

Indicateurs(s) complémentaires(s)

A terme l'utilisation des indicateurs *espérance de vie en bonne santé* et *risque de pauvreté* chez les personnes âgées est envisagé.

AXE STRATÉGIQUE 7: UN SYSTÈME DE SANTÉ PERFORMANT EN MATIÈRE DE PROMOTION DE LA SANTÉ ET DE PRÉVENTION

Le système de santé, qui regroupe l'ensemble des professionnels et des institutions qui fournissent à la population des prestations sanitaires, contribue de plusieurs manières à la promotion de la santé et à la prévention des maladies et accidents. Il s'agit en priorité de prévenir les risques épidémiques, de promouvoir et soutenir la prévention en pratique clinique, ainsi que d'assurer la surveillance de l'état de santé de la population.

Indicateur

Années potentielles de vie perdues

Définition

Pour tous les décès survenus avant 70 ans, somme des différences entre l'âge de 70 ans et l'âge du décès, divisé par le nombre d'habitants (population résidente permanente). Le taux est standardisé pour 100 000 habitants et se base sur la structure démographique de la population européenne standard. La limite de 70 ans correspond à la définition de l'OCDE et permet ainsi les comparaisons internationales.

Unité de mesure

%

Choix et signification(s) de l'indicateur

Le taux de mortalité prématurée résume l'ensemble des facteurs qui nuisent à la santé et mènent à un décès précoce, comme les maladies chroniques ou aiguës ou les accidents. Il tient également compte des décès que les comportements individuels, les mesures de promotion de la santé et de prévention ou le progrès médical auraient permis d'éviter. Les années potentielles de vie perdues à la suite de décès prématurés témoignent ainsi de l'état de santé de la population.

Fréquence des données

Annuelle, moyenne mobile calculée sur 10 ans

Source

OFS/OCSTAT – Statistique des causes de décès et des mortinaissances (eCOD)

Evolution visée

Diminution

AXE STRATÉGIQUE 8 : DES BASES LÉGALES ET DES CONDITIONS CADRES FAVORABLES À LA SANTÉ

Par sa capacité à réduire certains risques sanitaires, favoriser les comportements sains et diminuer les inégalités de santé, le dispositif légal constitue un facteur de protection pour la santé de l'ensemble de la population genevoise. Il s'agit dès lors de disposer de bases légales et d'un cadre structurel adaptés aux besoins et aux connaissances en matière de promotion de la santé et la prévention. Il est également important de veiller au respect des bases légales déjà existantes et à prendre en compte les considérations sanitaires lors de l'élaboration et la mise à jour de lois cantonales ne relevant pas directement du domaine de la santé.

Indicateur

Communes labellisées *Commune en santé*

Définition

Proportion de communes genevoises labellisées *Commune en santé*

Unité de mesure

%

Choix et signification(s) de l'indicateur

Le label *Commune en santé* permet d'inventorier toutes les mesures de promotion de la santé existant sur un territoire communal et de se faire conseiller pour agir davantage en faveur de la santé des habitants.

Fréquence des données

Annuelle

Source

Communes en santé

Liens avec d'autres indicateurs ou systèmes d'indicateurs

Système d'indicateur de suivi du plan cantonal de promotion de la santé et prévention (PSP) 2019-2023

Remarques

Il existe sur le territoire genevois de nombreuses communes sensibilisées et qui mettent en œuvre des actions de promotion de la santé sans faire la démarche de labellisation *Commune en santé*

Indicateurs(s) complémentaires(s)

Nombre de contrôles de l'interdiction de fumer dans les lieux publics (indicateur du système de suivi du PSP)

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : RÉPONDRE AUX BESOINS DE SANTÉ DE LA POPULATION GENEVOISE DURANT TOUTES LES PHASES DE LA VIE

AXE STRATÉGIQUE 9 : GARANTIR L'ACCÈS AUX SOINS POUR TOUS

Le rapport de planification sanitaire cantonale, produit tous les quatre ans, présente les orientations nécessaires pour garantir l'accès aux soins dans un contexte de forte augmentation de la population âgée et du besoin en soins, notamment dans les domaines de la gériatrie, de la réadaptation et des soins à domicile. Il réaffirme la priorité donnée au maintien à domicile et à la création de nouvelles structures intermédiaires favorisant le répit des proches aidants. Il vise à une meilleure collaboration entre les usagers, les proches aidants et les acteurs de la santé pour obtenir des gains d'efficience dans le réseau de soins genevois.

Indicateur

Taux d'occupation dans les hôpitaux et les cliniques

Définition

Journées d'hospitalisation / (Journées-lits d'exploitation) x 100. Les journées-lits sont les jours durant lesquels un lit est à disposition pour l'exploitation (sans les journées des nouveau-nés sains)

Unité de mesure

%

Choix et signification(s) de l'indicateur

Le taux d'occupation des lits dans les hôpitaux et les cliniques du canton donne une indication de l'utilisation de ces structures par la population et de la réponse que ces structures sont en mesure de donner aux besoins de cette même population.

Idéalement, un taux d'occupation qui ne s'approche pas trop des 100 %, signifie qu'il reste une marge de manœuvre en cas de besoins massifs et imprévus.

Il faut cependant prendre garde à certains facteurs qui peuvent influencer de manière importante cet indicateur (voir Remarques).

Fréquence des données

Annuelle

Source

OFS – Statistique administrative des hôpitaux

Evolution visée

Diminution

Remarques

Pour des raisons de coûts, tout système hospitalier tend à "s'autoréguler", dans le sens où si la demande d'hospitalisations diminue, la disponibilité de lits diminuera aussi, entraînant ainsi une certaine stabilité du taux d'occupation. Ce mouvement est également influencé par les politiques publiques en matière de santé, qui peuvent inciter à une baisse de la fréquentation des hôpitaux.

AXE STRATÉGIQUE 10 : LUTTER CONTRE LA PÉNURIE DE PERSONNEL DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

La planification sanitaire cantonale montre qu'avec le vieillissement de la population et l'augmentation de la prévalence des maladies chroniques, les besoins en santé augmentent. Le système de santé genevois a pour objectif de garantir l'accès à des soins de qualité pour tous. Or, pour assurer la qualité du service et répondre à cette augmentation, il faut disposer de personnels soignants qualifiés en suffisance. Le canton s'est doté d'un programme de lutte contre la pénurie des professionnels de la santé, conçu autour de cinq axes majeurs : formation, allocation des ressources, promotion et communication, carrières (conditions de travail et maintien en activité) et pilotage.

Indicateur

Personnel des hôpitaux et cliniques avec un diplôme suisse

Définition

Personnel en équivalant plein temps selon le pays d'origine du diplôme (personnel externe non compris)

Unité de mesure

%

Choix et signification(s) de l'indicateur

L'origine du diplôme permet de fournir une indication sur le nombre de personnel qui ont suivi une formation dispensée en Suisse. Il donne une indication sur la capacité du système à former suffisamment de professionnels du domaine.

Fréquence des données

Annuelle

Source

OFS – Statistique administrative des hôpitaux

Evolution visée

Augmentation